

PROGRAMME DU SERVICE DE L'ÉDUCATION

OCTOBRE 2017 À JUILLET 2018



unifor

Québec



MOT DU DIRECTEUR QUÉBÉCOIS

Consoeurs, confrères,

Des membres bien formés et informés sont des personnes plus à même de bien représenter leurs consœurs et confrères tout en étant en mesure de ne pas se laisser manipuler. Qu'ils s'agissent d'employeurs, de politiciens ou d'autres grands décideurs de ce monde, bien des groupes d'intérêt tentent de nous influencer et de nous contrôler. C'est pourquoi il est important de se donner les moyens de bien comprendre pour agir différemment et surtout, solidairement.



Au cours de la dernière année, j'ai sillonné le Québec à la rencontre des sections locales d'Unifor afin, entre autres, de discuter des manières de renforcer notre action régionale, communautaire et syndicale. Et le programme d'éducation unique dont nous disposons chez Unifor est certes reconnu pour contribuer à faire de notre syndicat un syndicat plus influent. Nous avons aussi pris l'engagement de faire de l'action politique un enjeu prioritaire, et ce, à tous les niveaux, car c'est par de simples gestes comme la signature d'une pétition, la participation à une marche ou l'envoi de courriels que nous pouvons réussir tous ensemble à faire une différence. C'est important de le souligner et de le rappeler.

Notre programme d'éducation, développé au Québec, utilise une formule d'apprentissage basée sur un travail d'équipe plutôt qu'une démarche individuelle à l'image de notre action syndicale. Au sein des cours de formation, il nous importe de maintenir un climat de solidarité et de respect lors des échanges. Nos formations visent aussi à vous mobiliser afin d'assurer une participation dans le mouvement syndical autant que dans la société.

Nous savons que notre programme d'éducation compte parmi les meilleurs au sein du mouvement syndical, tant par sa diversité que sa disponibilité, dans les grands centres comme en région. Malgré tout, à titre de responsable politique de l'éducation, il m'importe de maintenir cette grande qualité par un processus d'amélioration continu. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos suggestions pour bonifier nos contenus et nos outils de formation.

J'espère sincèrement que notre programme d'éducation saura répondre à vos besoins et qu'il vous aidera dans votre action syndicale.

En toute solidarité,

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Gagné'.

Renaud Gagné
Directeur québécois
Unifor

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

● PROCÉDURE D'INSCRIPTION	5
● GRILLE COMPLÈTE - PROGRAMME D'ÉDUCATION D'UNIFOR-QUÉBEC	23
◆ Île de Montréal	23
◆ Rive-Sud de Montréal	26
◆ Rive-Nord de Montréal	28
◆ Centre-du-Québec	30
◆ Québec	31
◆ Sherbrooke	32
◆ Saguenay / Lac-Saint-Jean	33
◆ Baie-Comeau	34
◆ Matane	35
◆ Rivière-du-Loup	36
◆ Gatineau	36
◆ Amos	37
◆ Port Elgin, ON (Cours CEP – en résidence)	38
● DESCRIPTION DES COURS	
◆ Mon syndicat	41
◆ Mon syndicat (élargi)	42
◆ Déléguée et délégué I	43
◆ Déléguée et délégué II	44
◆ Accommodement raisonnable	45
◆ Harcèlement psychologique : plainte et enquête	46
◆ Préparation du dossier de grief pour l'arbitrage	47
◆ Mobilisation et comment mener une grève	48
◆ Assurance-emploi : comment défendre nos membres	49
◆ Introduction à la santé-sécurité (provincial)	50
◆ Introduction à la santé-sécurité (fédéral)	51
◆ Le rôle de la déléguée et du délégué pendant la négociation	52
◆ La négociation collective	53
◆ Travail syndical en prévention	54
◆ Alerte au bruit	55
◆ Techniques d'enquête d'accident en SST (peut servir pour enquête de grief)	56
◆ Réclamation à la CNESST et loi 42	57
◆ Femmes et santé-sécurité	58

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

PAGES

◆ L'action sociale et politique : un engagement citoyen permanent.....	59
◆ Responsables financiers	60
◆ Formation pour secrétaire archiviste	61
◆ Les communications et le syndicat.....	62
◆ Droit de refus, quoi faire en cas d'accident et surdité professionnelle (SST).....	63
◆ Femmes militantes	64
◆ La mise à jour des statuts de la section locale	65
◆ Économie personnelle 101 pour jeunes travailleuses et travailleurs (*NOUVEAU*)	66
◆ Le fonctionnement d'un comité des métiers spécialisés (*NOUVEAU*).....	67
◆ Le rôle syndical dans les comités de francisation (*NOUVEAU*).....	68
● PROGRAMME RÉGULIER DES CONGÉS-ÉDUCATION PAYÉS (C.E.P.) /	
« Le syndicalisme et la société »	69
● DESCRIPTION DES COURS CEP LEADERSHIP	
◆ CEP Leadership – Négociation.....	73
◆ CEP Leadership – Jeunes militants.....	74
◆ CEP Leadership – Femmes Unifor en action.....	75
◆ CEP Leadership – Droits de la personne	76
◆ CEP Leadership – Le bruit: prévention et réparation.....	77
● FORMULAIRES D'INSCRIPTION	79



SERVICE DE L'ÉDUCATION UNIFOR-QUÉBEC
565 boul. Crémazie Est,
Bureau 10 100, 10e étage
MONTREAL (QC) H2M 2W1

Téléphone : (514) 389-9223 Sans frais : 1-800-361-0483
Télécopieur: (514) 389-3578
Courriel: educationquebec@unifor.org

Juin 2017

AUX: Présidentes et présidents des sections locales

**OBJET : Programme d'éducation d'Unifor-Québec
D'octobre 2017 à juin 2018**

Chères consœurs,
Chers confrères,

Voici notre programme d'éducation pour la période d'octobre 2017 à juin 2018.

Ce programme, établissant la liste des cours réguliers qui se dérouleront dans diverses régions du Québec, a été préparé en tenant compte des demandes qui nous ont été soumises au moment de la tournée du Directeur québécois (et d'évaluation des besoins en éducation) tenue ce printemps, ainsi que de celles qui ont été acheminées directement à nos bureaux de Montréal, soit par courriel, la poste ou le télécopieur.

Il est important que vous preniez bien connaissance de la procédure d'inscription ci-jointe puisque cette dernière devra être appliquée avec rigidité afin que les personnes inscrites soient bien présentes aux cours. Ainsi, **lorsque nous aurons un nombre insuffisant de participantes et participants**, et ce, **quinze (15) jours avant le début du cours**, le cours sera automatiquement annulé.

Nous souhaiterions également que, durant la semaine précédant une formation, le ou la responsable de chaque section locale ayant inscrit des membres à ladite formation effectue une vérification afin de s'assurer de la présence des personnes inscrites.

COURS SUR DEMANDE

Nous vous rappelons que, si des besoins additionnels devaient être comblés au sein de votre section locale et que vous disposez d'un groupe d'au moins quinze (15) personnes, le Service de l'Éducation d'Unifor-Québec s'efforcera d'y répondre le plus rapidement possible, et avec plaisir. Veuillez cependant nous contacter dans un délai raisonnable nous permettant de mettre sur pied une telle formation.

IL EST À NOTER QUE les cours sur demande s'adresseront expressément aux membres de la section locale qui en auront fait la demande. Cependant, les membres d'autres sections locales pourront y assister, **sous réserve de disponibilité de places à être confirmées par le soussigné.**

Finalement, aux fins de mise à jour, nous désirons que chaque section locale Unifor-Québec nous transmette le nom ainsi que les coordonnées (adresse, numéros de téléphone et de cellulaire, numéro de télécopieur et adresse courriel) de son ou sa responsable à l'éducation, si ce n'est déjà fait.

Veuillez agréer, chères consœurs et chers confrères, mes salutations fraternelles.



SERGE DUPONT

Représentant national Unifor-Québec
Service de l'Éducation

SD/cd:sepb343
p.j.

c.c.: M. Renaud Gagné, Directeur québécois, Unifor-Québec
M. John Caluori, Directeur adjoint, Unifor-Québec
Mme Sari Sairanen, Directrice - Service de Santé et Sécurité, Unifor
M. Tim Carrie, Directeur - Service de l'Éducation, Unifor
Animateurs et animatrices
Représentantes et représentants nationaux
Me Catherine Saint-Germain, Me Renaud Plante et Me Étienne Lafleur

P.J. Frais et procédure d'inscription (programmes réguliers)
Procédure d'inscription (Congés-éducation payés (« CEP »))
Programme d'éducation 2017/2018
Description des cours

FRAIS ET PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX PROGRAMMES RÉGULIERS

Vous trouverez, dans les pages qui suivent, la description de tous les programmes réguliers qui seront dispensés par le Service de l'Éducation, cette année.

ON S'INSCRIT COMMENT?

Les inscriptions doivent être acheminées auprès de Chantal Désilets, adjointe au Service de l'Éducation, par l'intermédiaire de la personne agissant à titre de responsable pour l'éducation, de chaque section locale*, soit par téléphone, télécopieur ou courriel.

** AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE OU CONFIRMÉE si elle ne nous parvient pas par l'intermédiaire de la personne responsable pour l'éducation. Le président de chaque section locale doit nous transmettre les nom et coordonnées de cette personne, par courriel, avant chaque début de programme annuel.*

COURRIEL : educationquebec@unifor.org

TÉLÉPHONE : (514) 389-9223, poste 2533
ou 1 (800) 361-0483, poste 2533

TÉLÉCOPIEUR : (514) 389-3578

Nous vous rappelons qu'il n'y a aucun formulaire d'inscription à compléter pour procéder à l'inscription d'un membre à une formation régulière. Vous n'avez qu'à suivre la procédure ci-dessus mentionnée.

Unifor adoptait une politique, mise en vigueur le 1er janvier 2015, concernant la gratuité des frais d'inscription pour tous les cours réguliers. Cette politique est toujours en force et le sera jusqu'à nouvel ordre.

Un nombre minimal de quinze (15) inscriptions est requis pour la tenue d'un programme régulier.

VOUS DEVEZ ANNULER OU MODIFIER UNE INSCRIPTION?

La personne responsable pour l'éducation de la section locale doit nous communiquer toute annulation ou modification d'inscription (remplacement d'une personne inscrite par une autre), soit par téléphone, télécopieur ou courriel, au moins deux (2) semaines avant la date prévue pour la formation.

QU'ARRIVE-T-IL SI UN PROGRAMME EST ANNULÉ PAR LE SERVICE DE L'ÉDUCATION?

Si, dans les deux (2) semaines précédant la date prévue d'une formation, nous n'avons pas reçu un nombre suffisant d'inscriptions, nous communiquerons avec la personne responsable pour l'éducation.

C'est par son intermédiaire que les membres inscrits à la formation devront être informés de l'annulation.

HORAIRE :

Tous les cours débutent à **8 h 30 précises** et terminent à **16 h 30 (à moins d'entente au préalable)**.

COURS SUBVENTIONNÉS PAR LE FONDS SANTÉ-SÉCURITÉ FTQ :

Les cours en santé-sécurité sont subventionnés par le Fonds Santé-sécurité de la FTQ. Le salaire des membres Unifor inscrits à l'une ou l'autre de ces formations (selon leur horaire de travail régulier) sera remboursé aux sections locales concernées tant et aussi longtemps que la subvention accordée à Unifor n'aura pas été épuisée.

COURS SUBVENTIONNÉS PAR LE SYNDICAT NATIONAL D'UNIFOR :

Depuis le 1er janvier 2015, les cours de trois (3) jours suivants sont sujets à remboursement, soit 50 % des dépenses (salaire, allocation quotidienne (« *per diem* »), frais de déplacement, et frais d'hébergement (*si autorisés à l'avance*)) :

- Déléguée et délégué I
- Préparation du dossier de grief pour l'arbitrage
- La négociation collective
- Les communications et le syndicat
- L'action sociale et politique : un engagement citoyen permanent
- Femmes militantes
- Harcèlement psychologique : plainte et enquête (*NOUVEAU*)

Pour de plus amples informations relativement à la subvention accordée par Unifor en ce qui a trait à ces six (6) formations, nous vous référons au document « **Directives pour le remboursement des frais de participation aux cours réguliers** » ci-joint, de même qu'au formulaire de demande de remboursement à être complété par la section locale pour chacun des membres ayant participé à l'une ou l'autre de ces formations.

Directives pour le remboursement des frais de participation aux cours réguliers

1. Cours d'un ou deux jours

Il n'y a aucun remboursement de frais pour les cours d'un ou deux jours.

Le Syndicat national fournit la salle de réunion, les documents et les services d'animation. Aucuns frais d'inscription ne sont exigés.

2. Les formations en santé-sécurité

Les formations en santé-sécurité sont subventionnées par le Fonds en santé-sécurité de la FTQ. Seul le salaire des membres Unifor inscrits à l'une ou l'autre de ces formations (selon leur horaire de travail régulier) sera remboursé aux sections locales concernées, et ce, **jusqu'à épuisement de la subvention** annuelle accordée à Unifor par la FTQ. Le Syndicat national fournit la salle de réunion, les documents et les services d'animation. Aucuns frais d'inscription ne sont exigés.

3. Cours de trois jours

- Déléguée et délégué I
- Préparation du dossier de grief pour l'arbitrage
- La négociation collective
- Les communications et le syndicat
- L'action sociale et politique : un engagement citoyen permanent
- Femmes militantes
- Harcèlement psychologique : plainte et enquête (*NOUVEAU*)

Le Syndicat national fournit la salle de réunion, les documents et les services d'animation. Aucuns frais d'inscription ne sont exigés. De plus, le Syndicat national rembourse 50 % des dépenses (salaire, allocation quotidienne (« *per diem* »), frais de déplacement, et frais d'hébergement (*si autorisés à l'avance*)).

NOTE : Les montants indiqués correspondent aux montants maximaux que le Syndicat national acceptera de payer dans le cadre du partage des coûts. Si les règlements ou les politiques relatifs aux dépenses d'une section locale prévoient un montant inférieur, le partage des coûts sera effectué en fonction de ce montant.

Le partage des coûts ne s'applique qu'aux journées de cours. Les participant(e)s doivent assister aux trois journées complètes de cours.

Afin de réduire les coûts de déplacement, nous encourageons les membres à assister aux cours donnés dans leur région, ce qui leur permettra davantage de rencontrer d'autres travailleuses et travailleurs de leur région.

L'hébergement, s'il y a lieu, doit être autorisé à l'avance pour chaque cours.

Dépenses admissibles

Salaire

Le Syndicat national paiera 50 % des heures normalement travaillées et qui étaient prévues à l'horaire, au taux régulier, par jour.

Aucun remboursement ne sera fait pour du temps supplémentaire.

Déplacements en voiture

Si la section locale paie les déplacements en voiture, le Syndicat national remboursera 50 % du kilométrage parcouru, jusqu'à un maximum de 48 ¢ par kilomètre. Le calcul du kilométrage parcouru sera effectué soit du lieu de travail à l'endroit où sera tenue la formation, ou de porte-à-porte, selon la pratique adoptée par la section locale.

Exemples : Si votre section locale paie 35 ¢ par kilomètre pour les déplacements en voiture, le remboursement sera égal à 50 % du nombre de kilomètres parcourus, multiplié par 35 ¢.

Si votre section locale paie 50 ¢ par kilomètre, le remboursement sera égal à 50 % du nombre de kilomètres parcourus, multiplié par 48 ¢.

Si votre section locale ne rembourse pas les frais de déplacement par voiture, il n'y aura pas de remboursement.

Stationnement

Les frais de stationnement ne seront pas remboursés lorsque les membres reçoivent une indemnité quotidienne pour suivre les cours.

Sinon, les frais de stationnement seront remboursés à 50 %, jusqu'à concurrence de 20 \$ par jour.

Indemnités quotidiennes (sans hébergement)

Le Syndicat national paiera 50 % des indemnités quotidiennes, jusqu'à un maximum de 20 \$ par jour.

Exemples : Si votre section locale verse des indemnités quotidiennes de 30 \$ à ses membres qui suivent des cours, le remboursement sera égal à 50 % de 20 \$ par jour pendant trois jours.

Si votre section locale verse des indemnités quotidiennes de 10 \$, le remboursement sera égal à 50 % de 10 \$ par jour pendant trois jours.

Si votre section locale ne verse pas d'indemnités quotidiennes, il n'y aura pas de remboursement effectué par le Syndicat national.

Hébergement

L'hébergement doit être autorisé à l'avance pour chaque cours. L'hébergement sera approuvé **si la distance entre le domicile et le lieu de la formation est supérieure à 160 kilomètres.**

Tout hébergement non autorisé devra être assumé par la section locale.

Coût de la chambre : Le Syndicat national remboursera 50 % du coût d'une chambre pour deux personnes.

Les sections locales qui permettent à leurs membres de louer une chambre individuelle seront remboursées comme si deux membres avaient partagé une chambre.

Exemple : Si un seul membre suit un cours, le remboursement sera égal à 50 % du coût de la chambre pour trois nuits.

Si deux membres partagent une chambre, le remboursement sera égal à 50 % du coût de la chambre pour trois nuits.

Par contre, si deux membres louent chacun une chambre individuelle, le remboursement sera égal à 50 % du coût d'une seule chambre pour deux personnes pour trois nuits.

Indemnités quotidiennes avec hébergement

Si la location d'une chambre d'hôtel a été préapprouvée, le Syndicat national remboursera 50 % des frais engagés jusqu'à concurrence de 90,00 \$ pour les deux premières journées et de 45,00 \$ pour la troisième journée.

Exemple : Si la section locale paie des indemnités quotidiennes de 75,00 \$ par jour pour une nuit à l'hôtel, le remboursement sera égal à 50 % de 75,00 \$ pour les deux premières journées, et à 50 % de 45,00 \$ pour le troisième jour.

Si la section locale paie des indemnités quotidiennes de 95,00 \$ par jour pour une nuit à l'hôtel, le remboursement sera égal à 50 % de 90,00 \$ pour les deux premières journées, et à 50 % de 45,00 \$ pour le troisième jour.

Procédure de remboursement

Les sections locales paient d'avance pour leurs membres et sont remboursées par la suite.

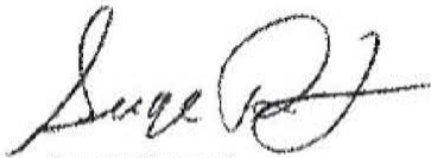
Pour demander un remboursement, il faut remplir le formulaire de remboursement des dépenses de la section locale, qui est joint au calendrier des cours réguliers offerts.

Il ne faut pas oublier :

- de remplir un formulaire pour chaque participant(e) qui assiste au cours;
- de joindre les reçus à la demande de remboursement;
- de joindre une copie des règlements ou de la politique relative aux dépenses de la section locale.

Le formulaire doit être autorisé par la présidente ou le président de la section locale, ou par la ou le secrétaire financier.

Si vous devez effectuer une distance supérieure à 160 kilomètres pour vous rendre, de votre domicile, au lieu de la formation, la demande d'autorisation d'hébergement doit être soumise et approuvée à l'avance. Veuillez soumettre votre demande à l'adresse suivante :



Serge Dupont

Unifor-Québec

Service de l'éducation

565, boul. Crémazie Est, bureau 10 100

MONTREAL (QC) H2M 2W1

Tél. : 1-800 361-0483, poste 2542

Ligne directe : 514 850-2542 Télécopieur : 514 389-3578

Courriel : educationquebec@unifor.org

SD/cdsepb343



Formulaire de remboursement des dépenses de la section locale

Cours réguliers (programmes de 3 jours) non subventionnés

Note : Veuillez remplir un formulaire par participant(e)

Section locale _____ Nom du/de la participant(e) _____
Adresse personnelle _____
Dates du cours _____ Endroit _____
Titre du cours _____

Note: les dépenses remboursées ne concernent que les journées de cours. Avant de remplir le présent formulaire, veuillez revoir les directives concernant les cours réguliers éligibles pour remboursement.

1er JOUR	Salaire perdu	_____ heures à	0,00 \$	=	_____ 0,00 \$ X 50 %	_____ 0,00 \$
2e JOUR	Salaire perdu	_____ heures à	0,00 \$	=	_____ 0,00 \$ X 50 %	_____ 0,00 \$
3e JOUR	Salaire perdu	_____ heures à	0,00 \$	=	_____ 0,00 \$ X 50 %	_____ 0,00 \$

Note: Les participant(e)s doivent suivre au complet, les trois jours de cours, pour que le remboursement soit approuvé.

Remb. des avantages sociaux payés par l'employeur = _____ % x salaire perdu = _____ 0,00 \$ X 50 % _____ 0,00 \$

Par exemple: vacances, assurance-emploi, Régime de pensions du Canada, s'ils sont facturés par l'employeur.

Indemnité quotidienne: _____ \$ (maximum de 20 \$/jr) X _____ jour(s) = _____ 0,00 \$ X 50 % _____ 0,00 \$

Déplacement en voiture: _____ km X _____ ¢ (maximum de 48 ¢/km) = _____ 0,00 \$ X 50 % _____ 0,00 \$

Total du remboursement régulier demandé : _____ 0,00 \$

Veuillez joindre les reçus et une copie des règlements ou de la politique relative aux dépenses de votre section locale.

Si les dépenses de montants excédentaires ont été préapprouvées par le Service de l'Éducation, veuillez remplir la section suivante.

Hébergement préapprouvé : _____ \$ x _____ nuit(s) = _____ 0,00 \$ X 50 % _____ 0,00 \$

(Le membre doit effectuer plus de 160 km pour se rendre à la formation)

Préapprouvé par le Service de l'Éducation, le :

Représentant national, Service de l'éducation

Première nuit _____ 90,00 \$ + Deuxième nuit _____ 90,00 \$ + Troisième nuit _____ 45,00 \$ = _____ 225,00 \$ X 50 % _____ 112,50 \$

Total du remboursement excédentaire demandé : _____ 112,50 \$

NOTE: Tout co-chambreur doit effectuer 160 km entre son domicile et le lieu du cours pour avoir droit à l'allocation quotidienne majorée.

Grand total demandé : _____ 112,50 \$

Vérification de la section locale:

Nom (en lettres moulées) _____ Titre _____
(Président, vice-président, secrétaire trésorier)

Date _____ Signature _____

Vérification du Syndicat national _____ Date _____

Note importante : soumettre ce formulaire dans les 2 mois suivant la participation à un cours régulier, à :

Unifor, Service de l'Éducation
565, boul. Crémazie Est, bureau 10100
MONTRÉAL (QC) H2M 2W1

Juin 2017

AUX: Présidentes et présidents des sections locales

OBJET : Cours CEP réguliers de 4 semaines
(« Le syndicalisme et la société »)
Formations CEP Leadership 2016/2017

Chères consœurs,
Chers confrères,

Diverses formations en résidence sont offertes à l'ensemble des membres d'Unifor. Elles sont toutes dispensées au Centre d'éducation d'Unifor, à Port Elgin, Ontario. Ces formations relèvent du programme des Congés-éducation payés (« CEP »), dont le fonctionnement et les divers modes de financement sont plus amplement décrits à l'intérieur des deux (2) documents portant le logo ÉDUCATION ci-joints.

Ces documents sauront répondre à la grande majorité de vos questions. Soyez cependant assurés que nous demeurons à votre disposition, en tout temps, pour répondre à toute question se rapportant à ces formations particulières.

Le programme 2017 des CEP réguliers (« Le syndicalisme et la société ») de quatre (4) semaines, entamé en mars dernier, se terminera en décembre 2017. La session 2018 se tiendra aux dates suivantes :

Fin de semaine préparatoire :	du 9 au 11 mars 2018
Semaine 1 :	du 22 au 27 avril 2018
Semaine 2 :	du 6 au 11 mai 2018
Semaine 3 :	du 14 au 19 octobre 2018
Semaine 4 :	du 2 au 7 décembre 2018

IMPORTANT : La date limite pour s'y inscrire est le 12 janvier 2018.

Quatre (4) formations CEP Leadership seront également à l'horaire, à compter de l'automne, aux dates suivantes :

CEP Leadership – Négociation collective
DATES : Du 1er au 6 octobre 2017
(Date limite d'inscription : 4 septembre 2017)

CEP Leadership – Jeunes militants
DATES : Du 25 février au 2 mars 2018
(Date limite d'inscription : 22 décembre 2017)

CEP Leadership – Femmes Unifor en action
DATES : Du 11 au 16 mars 2018
(Date limite d'inscription : 12 janvier 2018)

CEP Leadership – Droits de la personne
DATES : Du 6 au 11 mai 2018
(Date limite d'inscription : 15 mars 2018)

CEP Leadership – Le bruit : prévention et réparation
DATES : Du 27 mai au 1er juin 2018
(Date limite d'inscription : 23 mars 2018)

INFORMATIONS À RETENIR...

- A. *Les personnes recevant des prestations de la CNESST, de la SAAQ ou en vertu de leur régime d'assurance salaire, pendant la période durant laquelle la formation est prévue, ne sont pas admissibles au programme.*
- B. *Un membre est admissible à une formation CEP pendant une mise à pied, pourvu que la période de la mise à pied n'ait pas débuté plus de six (6) mois avant le début du programme. Les revenus perdus sont compensés par le fonds de l'unité et doivent être déclarés à l'assurance-emploi.*
- C. *L'hébergement, au Centre d'éducation d'Unifor, se fait en occupation double, chaque participant et participante devant partager sa chambre avec une autre personne de même sexe.*
- D. *Le Service de l'Éducation s'assurera qu'il n'y ait aucun obstacle conscient ou systémique qui empêcherait les travailleurs ou travailleuses d'être choisis pour participer à l'un ou l'autre des programmes en raison de leur sexe, race ou tout autre motif interdit de discrimination, tel que prévu aux statuts et règlements d'Unifor, ou selon les chartes canadienne et québécoise des droits de la personne.*

FORMULAIRES D'INSCRIPTION :

Vous trouverez un spécimen de formulaire d'inscription pour chacun des cours CEP mentionnés ci-dessus à la toute fin du présent volume. **Comme un formulaire doit être rempli pour chacun des candidats sélectionnés, nous vous demandons de bien vouloir en faire des photocopies.**

Pour le cours CEP réguliers (de 4 semaines), nous demandons également à tous les candidats de remplir un formulaire d'information, dont un exemplaire est également inséré à la fin de ce cahier.

Nous sommes conscients que certaines des informations requises sont sensibles (ex. numéro d'assurance sociale), et que les membres puissent être réticents à les transmettre. Or, comme le syndicat se substitue à l'employeur pendant la durée du programme de formation, cette information nous est absolument nécessaire pour le remboursement du salaire. **Soyez assurés que ces informations sont traitées avec la plus grande confidentialité et dans le respect de la vie privée des candidats et candidates.**

Les formulaires d'inscription complétés, signés et approuvés par la section locale doivent être acheminés à l'adresse suivante, **par l'intermédiaire du responsable à l'éducation de votre section locale**, à la date limite d'inscription déterminée pour chaque formation CEP (au plus tard) :

*Madame Chantal Désilets, adj. adm.
Unifor-Québec, Service de l'Éducation
565, boul. Crémazie Est, bureau 10100
MONTRÉAL (QC) H2M 2W1
Téléphone : (514) 389-9223, poste 2533
Sans frais : (800) 361-0483, poste 2533
Télécopieur : (514) 389-3578
Courriel : educationquebec@unifor.org*

Le respect de la date limite d'inscription imposée pour chacune des formations CEP nous permettra de prendre les dispositions nécessaires à la préparation du matériel de cours et à l'organisation du transport aller/retour jusqu'à Port Elgin, tant aérien que terrestre. Le départ se fera par avion, le dimanche matin, et le retour s'effectuera le vendredi après-midi.

Nous rappelons aux unités qui ont négocié la clause des CEP que les coûts approximatifs, par semaine de cours, seront d'environ 3 000 \$ par personne. Pour déterminer l'éligibilité de votre unité à ces programmes CEP, nous vous prions de bien vouloir communiquer avec le soussigné, au (514) 389-9223, poste 2542.

Les unités n'ayant pas encore la clause des CEP dans le cadre de leur convention collective, mais qui sont en voie de l'obtenir, peuvent se prévaloir du financement selon la formule 50/50 proposée par Unifor pour inscrire un membre à l'une ou l'autre des formations CEP mentionnées ci-dessus. Vous trouverez ci-joint des documents portant l'en-tête « Éducation » expliquant clairement en quoi cela consiste et comment cela fonctionne.

PROGRAMME FAMILIAL D'ÉDUCATION (SESSION FRANCOPHONE 2019) :

Le Programme familial d'éducation d'Unifor sera de retour du 21 juillet au 2 août 2019.

L'information sera diffusée à l'automne 2018.

Solidairement,



SERGE DUPONT
Représentant national Unifor-Québec
Service de l'Éducation

SD/cd:sepb343

c.c.: M. Renaud Gagné, Directeur québécois, Unifor-Québec
M. John Caluori, Directeur adjoint, Unifor-Québec
Mme Sari Sairanen, Directrice - Service de Santé et Sécurité, Unifor
M. Tim Carrie, Directeur - Service de l'Éducation, Unifor
Animateurs et animatrices
Représentantes et représentants nationaux
Me Catherine Saint-Germain, Me Renaud Plante et Me Étienne Lafleur

COURS OFFERTS AU CENTRE D'ÉDUCATION D'UNIFOR

Le programme des congés-éducation payés (CEP) et la formule 50/50

Questions les plus fréquemment posées par les sections locales

En quoi consiste le programme des congés-éducation payés?

Le programme des congés-éducation payés (CEP) est un fonds négocié par le syndicat dans le cadre d'une négociation collective avec les employeurs. Il a été négocié pour la première fois par les TCA en 1977, à l'usine de pièces automobiles Rockwell International. Ce programme s'est ensuite répandu dans tous les secteurs et toutes les régions du syndicat. Un montant forfaitaire ou exprimé en cents l'heure est négocié avec l'employeur. Ce fonds finance les cours conçus et donnés par le syndicat au Centre d'éducation d'Unifor à Port Elgin, en Ontario.

Quels sont les cours offerts à Port Elgin?

Près d'une dizaine de cours sont offerts, en français, à Port Elgin. La plupart des cours durent une semaine. Nous avons aussi un programme de base de quatre semaines. Ces cours, ainsi que leur description, sont indiqués au calendrier des formations, sous l'onglet Éducation de la section Services aux membres, sur notre site Web, à l'adresse : www.uniforquebec.org/services-aux-membres/education

Qui a droit aux CEP?

Dans l'ancien syndicat des TCA, 80 % des membres avaient droit aux CEP dans leurs conventions collectives. Des unités de négociation de toutes tailles partout au pays et dans tous les secteurs y avaient droit. Une résolution a été adoptée lors du congrès de fondation d'Unifor, faisant des CEP une priorité à la table de négociation pour l'ensemble du syndicat.

À combien s'élèvent les montants généralement négociés?

Les CEP sont en règle générale négociés de l'une des deux manières suivantes : soit comme un montant exprimé en cents l'heure (par employé) ou un montant fixe (par année ou par convention collective). La manière préférée est le montant exprimé en cents l'heure. Parmi les montants exprimés en cents l'heure négociés par les anciens TCA, la moyenne est d'environ 3 cents par membre par heure travaillée.

De quelle manière ces fonds sont-ils gérés et à quoi servent-ils?

Les fonds sont payés au bureau national selon un calendrier négocié (allant d'une fois par mois à une fois par convention collective). Les fonds sont répartis entre un fonds de fonctionnement (40 %) et le fonds de l'unité (60 %). Le fonds de fonctionnement couvre des dépenses comme la conception de cours, les salles de classe, le matériel, le personnel du programme et le personnel de soutien, la formation des animatrices et animateurs de discussion et les coûts de prestation. Ces derniers englobent l'hébergement des animatrices et animateurs de discussion, les salaires perdus, le kilométrage et les indemnités quotidiennes.

Le fonds de l'unité est crédité à l'unité de négociation en question et utilisé pour les participantes et participants de cette unité. Ce fonds couvre le temps de travail perdu (jusqu'à un maximum de 40 heures), le kilométrage, les indemnités quotidiennes, l'hébergement et les repas à Port Elgin, conformément aux règlements et aux lignes directrices régissant les CEP. Ce fonds ne sert que pour les cours donnés à Port Elgin.

Le déplacement des participantes et participants venant de l'extérieur de la province ou de plus de 400 kilomètres de Port Elgin est couvert par le truchement d'un fonds de subvention. Les vols sont réservés par le Service de l'éducation Unifor-Québec.

Qu'en est-il des unités de négociation qui n'ont pas assez de fonds de CEP ou qui n'en ont pas du tout?

Les sections locales peuvent quand même envoyer des participantes et participants si elles n'ont pas de fonds de CEP ou si elles ont épuisé leur fonds de CEP.

À titre de projet pilote, le syndicat national paiera la moitié des coûts des participantes et participants des sections locales dont les unités n'ont pas de CEP ou qui les ont tous utilisés. Il s'agit là d'une solution de transition offerte aux unités de l'ancien SCEP qui sont en train de négocier des CEP. On fera le bilan de ce projet pilote dans deux ans.

Si une unité a négocié des congés-éducation payés, mais qu'elle n'a pas assez de fonds, la section locale peut remplir une demande pour obtenir une aide provenant du fonds de subvention et la faire parvenir au Service de l'éducation, à Montréal, à l'adresse suivante : educationquebec@unifor.org Le fonds de subvention ne peut pas être utilisé pour les unités qui n'ont pas de CEP.

Quels sont les programmes couverts par le programme 50/50?

Tous les programmes de congés-éducation payés donnés au Centre d'éducation d'Unifor de Port Elgin sont couverts, y compris le programme de base de quatre semaines et les programmes d'une semaine.

Quels coûts sont couverts?

Tous les coûts qui seraient normalement couverts dans le cadre du programme des CEP : l'hébergement et les repas, les salaires perdus (jusqu'à un maximum de 40 heures), le kilométrage (pour les participantes et participants qui se rendent au centre en auto), des indemnités quotidiennes et une subvention pour garde d'enfants, s'il y a lieu. Pour les personnes qui doivent prendre l'avion, le bureau national paie également la moitié des frais engagés (p. ex., les billets d'avion, le kilométrage en direction et en provenance de l'aéroport, le taxi en direction et en provenance de l'aéroport, le stationnement à l'aéroport). Tous ces frais sont couverts conformément aux règlements régissant les CEP.

Combien en coûte-t-il habituellement à une section locale pour envoyer un membre au Centre d'éducation?

Lorsqu'une section locale ne participe pas au programme des congés-éducation payés (CEP) ou qu'elle a épuisé ses fonds de CEP, elle peut avoir accès au programme de partage des coûts à 50/50. Le coût pour la section locale dépend du taux de salaire du membre et de la distance jusqu'au Centre. Voici deux exemples de calcul.

COÛTS FIXES :

Chambre et repas (occupation double)	925,00 \$
<i>(13 % de taxes sont applicables si les coûts d'hébergement et de repas sont payés par quelqu'un d'autre que la section locale d'Unifor)</i>	
Indemnité quotidienne (20,00\$ x 5 nuits)	100,00 \$
Frais d'administration	400,00 \$
<u>Sous-total:</u>	1 425,00 \$

EXEMPLE DE COÛTS VARIABLES pour un travailleur de Québec gagnant 18 \$ l'heure :

Temps perdu (18,00 \$ x maximum 40 heures = 720,00 \$ + dépenses approximatives de l'employeur [10 %] 72 \$)	792,00 \$
Déplacement (vol aller-retour Québec/Port Elgin)	620,20 \$
Transfert aller-retour vers l'aéroport et stationnement :	<u>120,00 \$</u>
<u>Sous-total des coûts variables:</u>	1 532,20 \$
<u>COÛT TOTAL (coûts fixes + coûts variables)</u>	<u>2 957,20 \$</u>
<u>PART DE LA SECTION LOCALE</u>	1 478,60 \$

EXEMPLE DE COÛTS VARIABLES pour un travailleur de Gatineau gagnant 25 \$ l'heure :

Temps perdu (25,00 \$ x maximum 40 heures = 1 000,00 \$ + dépenses approximatives de l'employeur [10 %] 100 \$)	1 100,00 \$
Déplacement (673 km @ 0,48 \$ pour un aller-retour Gatineau/Port Elgin)	<u>323,04 \$</u>
<u>Sous-total des coûts variables:</u>	1 423,04 \$
<u>COÛT TOTAL (coûts fixes + coûts variables)</u>	<u>2 848,04 \$</u>
<u>PART DE LA SECTION LOCALE</u>	<u>1 424,02 \$</u>

De quelle manière le programme 50/50 est-il administré?

Les sections locales inscrivent leurs participantes et participants à un programme de Port Elgin en remplissant le formulaire d'inscription. Les formulaires d'inscription se trouvent sur notre site Web, à l'adresse : www.uniforquebec.org/services-aux-membres/education. Dans le haut du formulaire, encerclez l'option 50/50. Les sections locales paient les salaires perdus, le kilométrage, les indemnités quotidiennes et la subvention pour garde d'enfants (s'il y a lieu) directement à chaque participant ou participantes. Les sections locales paient les coûts liés à l'hébergement et aux repas directement au Centre familial d'éducation d'Unifor, à Port Elgin. Après le cours, la section locale envoie la facture et les preuves de réclamations pertinentes au Service de l'éducation Unifor-Québec, à Montréal; la moitié des frais admissibles sera remboursée à la section locale.

Nous sommes impatients de recevoir vos participantes et participants au Centre d'éducation d'Unifor! Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse : educationquebec@unifor.org

COURS OFFERTS AU CENTRE D'ÉDUCATION D'UNIFOR

Le programme des congés-éducation payés (CEP) et la formule 50/50

Questions les plus fréquemment posées par les membres

En quoi consiste le programme des congés-éducation payés?

Le programme des congés-éducation payés (CEP) est un fonds négocié par le syndicat dans le cadre d'une négociation collective avec les employeurs. Il a été négocié pour la première fois par les TCA en 1977, à l'usine de pièces automobiles Rockwell International. Ce programme s'est ensuite répandu dans tous les secteurs et toutes les régions du syndicat. Un montant forfaitaire ou exprimé en cents l'heure est négocié avec l'employeur. Ce fonds finance les cours conçus et donnés par le syndicat au Centre d'éducation d'Unifor à Port Elgin, en Ontario. Lors du congrès de fondation, les déléguées et délégués ont adopté une résolution faisant de la négociation des CEP une priorité.

Quels sont les cours offerts au Centre d'éducation d'Unifor, à Port Elgin?

Près d'une dizaine de cours sont offerts, en français, au Centre d'éducation d'Unifor, à Port Elgin. La plupart des cours durent une semaine. Nous avons aussi un programme de base de quatre semaines. Ces cours, ainsi que leur description, sont indiqués au calendrier des formations, sous l'onglet Éducation de la section Services aux membres, sur notre site Web, à l'adresse : www.uniforquebec.org/services-aux-membres/education D'autres cours (réguliers) sont également offerts en région.

Pourquoi devrais-je aller au Centre d'éducation d'Unifor?

Le Centre d'éducation est un fantastique établissement situé en bordure du lac Huron. Il offre des salles de classe confortables, de belles chambres, un centre de conditionnement physique, un bar, un café, d'excellents repas et un environnement splendide. Venant des quatre coins du pays, les membres se réunissent au Centre d'éducation d'Unifor pour discuter et apprendre sur des sujets qui sont importants pour les travailleuses et travailleurs et pour acquérir les compétences qui leur permettront de lutter contre les employeurs et de changer la société.

Notre service de garde est ouvert pendant l'été et de façon périodique durant l'année scolaire. Les participantes et participants qui doivent payer des coûts de service de garde supérieurs à ce qu'ils paieraient normalement s'ils étaient au travail peuvent demander une subvention pour le service de garde (le formulaire doit être approuvé par leur section locale).

Comment présenter une demande pour suivre des cours?

Les demandes se font par l'intermédiaire de votre section locale. Les sections locales mettent en place leur propre processus de sélection pour le programme des CEP. Un exemple de processus et d'un formulaire d'inscription se trouvent sur notre site Web. N'oubliez pas que la date limite pour vous inscrire à votre section locale précède la date limite figurant sur notre calendrier.

En ce qui concerne les sections locales n'ayant pas encore négocié de congés-éducation payés, nous avons mis en place un programme pilote 50/50 par lequel le syndicat national remboursera à ces sections locales la moitié des coûts relatifs à la participation de leur(s) membre(s). Adressez-vous à votre section locale pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.

Où puis-je trouver plus de renseignements sur les cours offerts?

Vous trouverez de l'information concernant les cours d'Unifor-Québec sur notre site Web (www.uniforquebec.org/services-aux-membres/education). Un calendrier incluant les cours CEP offerts en français, au Centre d'éducation d'Unifor, est disponible en tout temps sur ce site Web. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez nous écrire à l'adresse : educationquebec@unifor.org

GRILLE COMPLÈTE

DU PROGRAMME D'ÉDUCATION D'UNIFOR-QUÉBEC,

D'OCTOBRE 2017 À JUIN 2018

(PAR RÉGION)

Légende : ➔ **COURS SUBVENTIONNÉ PAR LE FONDS SANTÉ-SÉCURITÉ DE LA FTQ**
(jusqu'à épuisement de la subvention annuelle)

☆ COURS RÉGULIER DE TROIS (3) JOURS SUBVENTIONNÉ PAR UNIFORM

ÎLE DE MONTRÉAL

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
2017 OCT. 3 jours	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	11, 12 et 13 octobre, Salle B, 8 h 30 à 16 h 30	☆ Déléguée et délégué I
3 jours	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	18, 19 et 20 octobre, Salle B, 8 h 30 à 16 h 30	☆ La négociation collective
1 jour	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	20 octobre, Salle Marie-Pinsonneault, 8 h 30 à 16 h 30	Mon syndicat
1 jour	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	23 octobre, Salle Marie-Pinsonneault, 8 h 30 à 16 h 30	Formation pour secrétaire archiviste

ÎLE DE MONTRÉAL (SUITE)

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
1 jour	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	27 octobre, Salle C, 8 h 30 à 16 h 30	Le fonctionnement d'un comité des métiers spécialisés (*NOUVEAU*)
NOV. 1 jour	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	3 novembre, Salle Marie-Pinsonneault, 8 h 30 à 16 h 30	Mobilisation et comment mener une grève
2 jours	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	6 et 7 novembre, Salle Marie-Pinsonneault, 8 h 30 à 16 h 30	Responsables financiers
2 jours	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	9 et 10 novembre, Salle Marie-Pinsonneault, 8 h 30 à 16 h 30	Déléguée et délégué II
1 jour	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	13 novembre, Salle Marie-Pinsonneault, 8 h 30 à 16 h 30	La mise à jour des statuts de la section locale
3 jours	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	20, 21 et 22 novembre, Salle Marie-Pinsonneault, 8 h 30 à 16 h 30	Femmes militantes
2 jours	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	23 et 24 novembre, Salle AB, 8 h 30 à 16 h 30	➡ Travail syndical en prévention

ÎLE DE MONTRÉAL (SUITE)

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
3 jours	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	27, 28 et 29 novembre, Salle Marie-Pinsonneault, 8 h 30 à 16 h 30	☆ Harcèlement psychologique : plainte et enquête
2018 JANV. 2 jours	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	15 et 16 janvier, Salle C, 8 h 30 à 16 h 30	➡ Femmes et santé-sécurité
3 jours	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	17, 18 et 19 janvier, Salle AB, 8 h 30 à 16 h 30	☆ Préparation du dossier de grief pour l'arbitrage
2 jours	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	25 et 26 janvier, Salle AB, 8 h 30 à 16 h 30	➡ Techniques d'enquête d'accident en SST
1 jour	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	26 janvier, Salle Marie-Pinsonneault, 8 h 30 à 16 h 30	Assurance-emploi : comment défendre nos membres
FÉV. 3 jours	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	31 janvier, 1er et 2 février, Salle Marie-Pinsonneault, 8 h 30 à 16 h 30	☆ Déléguée et délégué I
3 jours	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	7, 8 et 9 février, Salle C, 8 h 30 à 16 h 30	➡ Réclamation à la CNESST et loi 42

ÎLE DE MONTRÉAL (SUITE)

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
1 jour	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	19 février, Salle Marie-Pinsonneault, 8 h 30 à 16 h 30	Accommodement raisonnable
MARS 2 jours	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	22 et 23 mars, Salle AB, 8 h 30 à 16 h 30	Déléguée et délégué II
AVRIL 3 jours	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	25, 26 et 27 avril, Salle Marie-Pinsonneault, 8 h 30 à 16 h 30	↪ Introduction à la santé-sécurité (féd.)
JUIN 3 jours	Conseil régional FTQ 565, boul. Crémazie Est, 2e étage MONTRÉAL	13, 14 et 15 juin, Salle C, 8 h 30 à 16 h 30	☆ Déléguée et délégué I

RIVE-SUD DE MONTRÉAL

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
2017 SEPT. 3 jours	Section locale 700 394, rue Dufferin, bureau 203 VALLEYFIELD	27, 28 et 29 septembre, 8 h 30 à 16 h 30	☆ La négociation collective
OCT. 3 jours	Section locale 510 601, rue Adoncour LONGUEUIL	4, 5 et 6 octobre, 8 h 30 à 16 h 30	☆ Déléguée et délégué I

RIVE-SUD DE MONTRÉAL (SUITE)

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
3 jours	Section locale 510 601, rue Adoncour LONGUEUIL	25, 26 et 27 octobre, 8 h 30 à 16 h 30	☆ La négociation collective
NOV. 2017 2 jours	Section locale 510 601, rue Adoncour LONGUEUIL	9 et 10 novembre, 8 h 30 à 16 h 30	Le rôle de la déléguée et du délégué pendant la négociation
3 jours	Section locale 510 601, rue Adoncour LONGUEUIL	22, 23 et 24 novembre, 8 h 30 à 16 h 30	☆ Harcèlement psychologique : plainte et enquête
DÉC. 3 jours	Section locale 700 394, rue Dufferin, bureau 203 VALLEYFIELD	6, 7 et 8 décembre, 8 h 30 à 16 h 30	☆ Harcèlement psychologique : plainte et enquête
DÉC. 3 jours	Section locale 510 601, rue Adoncour LONGUEUIL	13, 14 et 15 décembre, 8 h 30 à 16 h 30	→ Introduction à la santé-sécurité (prov.)
2018 JANV. 1 jour	Section locale 510 601, rue Adoncour LONGUEUIL	19 janvier, 8 h 30 à 16 h 30	Économie personnelle 101 pour jeunes travailleuses et travailleurs (*NOUVEAU*)
3 jours	Section locale 700 394, rue Dufferin, bureau 203 VALLEYFIELD	24, 25 et 26 janvier, 8 h 30 à 16 h 30	☆ Déléguée et délégué I
FÉV. 3 jours	Section locale 700 394, rue Dufferin, bureau 203 VALLEYFIELD	14, 15 et 16 février, 8 h 30 à 16 h 30	→ Introduction à la santé-sécurité (prov.)

RIVE-SUD DE MONTRÉAL (SUITE)

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
2 jours	Section locale 510 601, rue Adoncour LONGUEUIL	22 et 23 février, 8 h 30 à 16 h 30	Déléguée et délégué II
MARS 2 jours	Section locale 510 601, rue Adoncour LONGUEUIL	1er et 2 mars, 8 h 30 à 16 h 30	↪ Travail syndical en prévention
2 jours	Section locale 700 394, rue Dufferin, bureau 203 VALLEYFIELD	15 et 16 mars, 8 h 30 à 16 h 30	↪ Travail syndical en prévention
AVRIL 1 jour	Section locale 510 601, rue Adoncour LONGUEUIL	13 avril, 8 h 30 à 16 h 30	↪ Droit de refus, quoi faire en cas d'accident et surdité professionnelle
MAI 2 jours	Section locale 510 601, rue Adoncour LONGUEUIL	17 et 18 mai, 8 h 30 à 16 h 30	↪ Techniques d'enquête d'accident en SST

RIVE-NORD DE MONTRÉAL

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
2017 SEPT. 1 jour	Section locale 698 82, Grande Côte (entrée arrière) BOISBRIAND	29 septembre, 8 h 30 à 16 h 30	Mobilisation et comment mener une grève

RIVE-NORD DE MONTRÉAL (SUITE)

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
DÉC. 3 jours	Section locale 698 82, Grande Côte (entrée arrière) BOISBRIAND	6, 7 et 8 décembre, 8 h 30 à 16 h 30	↪ Introduction à la santé-sécurité (prov.)
3 jours	Section locale 698 82, Grande Côte (entrée arrière) BOISBRIAND	13, 14 et 15 décembre, 8 h 30 à 16 h 30	☆Déléguee et délégué I
2018 JANV. 3 jours	Section locale 698 82, Grande Côte (entrée arrière) BOISBRIAND	24, 25 et 26 janvier, 8 h 30 à 16 h 30	↪ Harcèlement psychologique : plainte et enquête
MARS 2 jours	Section locale 698 82, Grande Côte (entrée arrière) BOISBRIAND	8 et 9 mars, 8 h 30 à 16 h 30	↪ Travail syndical en prévention
2 jours	Section locale 698 82, Grande Côte (entrée arrière) BOISBRIAND	15 et 16 mars, 8 h 30 à 16 h 30	Déléguee et délégué II

CENTRE-DU-QUÉBEC

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
OCT. 3 jours	Conseil régional FTQ 7080, rue Marion TROIS-RIVIÈRES	4, 5 et 6 octobre, 8 h 30 à 16 h 30	☆ La négociation collective
1 jour	Loisirs Drummondville Ouest 116, rue des Lilas DRUMMONDVILLE	13 octobre, 8 h 30 à 16 h 30	Mobilisation et comment mener une grève
NOV. 3 jours	Conseil régional FTQ 7080, rue Marion TROIS-RIVIÈRES	1er, 2 et 3 novembre, 8 h 30 à 16 h 30	☆ Déléguée et délégué I
3 jours	Conseil régional FTQ 7080, rue Marion TROIS-RIVIÈRES	8, 9 et 10 novembre, 8 h 30 à 16 h 30	➡ Introduction à la santé-sécurité (prov.)
DÉC. 2 jours	Conseil régional FTQ 7080, rue Marion TROIS-RIVIÈRES	30 novembre et 1er décembre, 8 h 30 à 16 h 30	Responsables financiers
2018 JANV. 3 jours	Delta Trois-Rivières 1620, rue Notre-Dame Centre TROIS-RIVIÈRES	31 janvier, 1er et 2 février, 8 h 30 à 16 h 30	➡ Harcèlement psychologique : plainte et enquête
FÉV. 2 jours	Delta Trois-Rivières 1620, rue Notre-Dame Centre TROIS-RIVIÈRES	8 et 9 février, 8 h 30 à 16 h 30	➡ Travail syndical en prévention

CENTRE-DU-QUÉBEC (SUITE)

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
MARS 2 jours	Loisirs Drummondville Ouest 116, rue des Lilas DRUMMONDVILLE	1er et 2 mars, 8 h 30 à 16 h 30	➡ Techniques d'enquête d'accident en SST
AVRIL 3 jours	Conseil régional FTQ 7080, rue Marion TROIS-RIVIÈRES	11, 12 et 13 avril, 8 h 30 à 16 h 30	☆ L'action sociale et politique : un engagement citoyen permanent
MAI 2 jours	Conseil régional FTQ 7080, rue Marion TROIS-RIVIÈRES	10 et 11 mai, 8 h 30 à 16 h 30	Déléguée et délégué II
1 jour	Conseil régional FTQ 7080, rue Marion TROIS-RIVIÈRES	18 mai, 8 h 30 à 16 h 30	Le rôle syndical dans les comités de francisation (*NOUVEAU*)

QUÉBEC

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
2017 SEPT. 3 jours	Conseil régional FTQ 5000, boul. des Gradins, #120 QUÉBEC	27, 28 et 29 septembre, Salle Perron-Légaré 8 h 30 à 16 h 30	☆ Déléguée et délégué I
OCT. 3 jours	Conseil régional FTQ 5000, boul. des Gradins, #120 QUÉBEC	11, 12 et 13 octobre Salle Perron-Légaré 8 h 30 à 16 h 30	☆ La négociation collective
DÉC. 3 jours	Conseil régional FTQ 5000, boul. des Gradins, #120 QUÉBEC	29, 30 novembre et 1er décembre Salle Pichette-Noël 8 h 30 à 16 h 30	➡ Introduction à la santé-sécurité (prov.)

QUÉBEC (SUITE)

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
2018 JANV. 1 jour	Conseil régional FTQ 5000, boul. des Gradins, #120 QUÉBEC	19 janvier, Salle Perron-Légaré 8 h 30 à 16 h 30	⇒ Droit de refus, quoi faire en cas d'accident et surdité professionnelle
1 jour	Conseil régional FTQ 5000, boul. des Gradins, #120 QUÉBEC	26 janvier, Salle Perron-Légaré 8 h 30 à 16 h 30	Le fonctionnement d'un comité des métiers spécialisés (*NOUVEAU*)
FÉV. 2 jours	Conseil régional FTQ 5000, boul. des Gradins, #120 QUÉBEC	1er et 2 février, Salle Perron-Légaré 8 h 30 à 16 h 30	Déléguée et délégué II
3 jours	Conseil régional FTQ 5000, boul. des Gradins, #120 QUÉBEC	14, 15 et 16 février, Salle Perron-Légaré 8 h 30 à 16 h 30	⇒ Harcèlement psychologique : plainte et enquête
MARS 2 jours	Conseil régional FTQ 5000, boul. des Gradins, #120 QUÉBEC	22 et 23 mars, Salle Perron-Légaré 8 h 30 à 16 h 30	⇒ Travail syndical en prévention

SHERBROOKE

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
2017 NOV. 3 jours	Conseil régional FTQ-Estrie 790, rue de la Rand, SHERBROOKE	30, 31 octobre et 1er novembre, 8 h 30 à 16 h 30	☆ Déléguée et délégué I
2018 MARS 2 jours	Conseil régional FTQ-Estrie 790, rue de la Rand, SHERBROOKE	8 et 9 mars, 8 h 30 à 16 h 30	Déléguée et délégué II

SAGUENAY / LAC-SAINT-JEAN

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
2017 OCT. 3 jours	Maison des Aînés 3245, rue des Pensées JONQUIÈRE	11, 12 et 13 octobre, 8 h 30 à 16 h 30	☆Déléguee et délégué I
1 jour	Hôtel du Jardin 1400, boul. du Jardin ST-FÉLICIEN	20 octobre, 8 h 30 à 16 h 30	Mon syndicat
NOV. 2 jours	Maison des Aînés 3245, rue des Pensées JONQUIÈRE	2 et 3 novembre, 8 h 30 à 16 h 30	Déléguee et délégué II
3 jours	Hôtel du Jardin 1400, boul. du Jardin ST-FÉLICIEN	15, 16 et 17 novembre, 8 h 30 à 16 h 30	☆Déléguee et délégué I
2018 JANV. 3 jours	Hôtel du Jardin 1400, boul. du Jardin ST-FÉLICIEN	17, 18 et 19 janvier 8 h 30 à 16 h 30	➔ Introduction à la santé-sécurité (prov.)
FÉV. 3 jours	Maison des Aînés 3245, rue des Pensées JONQUIÈRE	31 janvier, 1er et 2 février, 8 h 30 à 16 h 30	➔ Introduction à la santé-sécurité (prov.)
2 jours	Maison des Aînés 3245, rue des Pensées JONQUIÈRE	22 et 23 février, 8 h 30 à 16 h 30	➔ Travail syndical en prévention
2 jours	Hôtel du Jardin 1400, boul. du Jardin ST-FÉLICIEN	1er et 2 mars, 8 h 30 à 16 h 30	Déléguee et délégué II

SAGUENAY / LAC-SAINT-JEAN (SUITE)

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
MARS 2 jours	Maison des Aînés 3245, rue des Pensées JONQUIÈRE	15 et 16 mars, 8 h 30 à 16 h 30	➡ Techniques d'enquête d'accident en SST
3 jours	Hôtel du Jardin 1400, boul. du Jardin ST-FÉLICIEN	21, 22 et 23 mars, 8 h 30 à 16 h 30	☆ Les communications et le syndicat
AVRIL 2 jours	Hôtel du Jardin 1400, boul. du Jardin ST-FÉLICIEN	5 et 6 avril, 8 h 30 à 16 h 30	➡ Femmes et santé-sécurité

BAIE-COMEAU

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
2017 DÉC. 3 jours	Conseil régional FTQ 1041, rue de Mingan, #309 BAIE-COMEAU	29, 30 novembre et 1er décembre, 8 h 30 à 16 h 30	☆ La négociation collective
3 jours	Conseil régional FTQ 1041, rue de Mingan, #309 BAIE-COMEAU	6, 7 et 8 décembre, 8 h 30 à 16 h 30	☆ Déléguée et délégué I
2018 FÉV. 3 jours	Conseil régional FTQ 1041, rue de Mingan, #309 BAIE-COMEAU	14, 15 et 16 février, 8 h 30 à 16 h 30	☆ Préparation du dossier de grief pour l'arbitrage
MARS 3 jours	Conseil régional FTQ 1041, rue de Mingan, #309 BAIE-COMEAU	14, 15 et 16 mars, 8 h 30 à 16 h 30	➡ Alerte au bruit

BAIE-COMEAU (SUITE)

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
AVRIL	Conseil régional FTQ	19 et 20 avril,	Déléguée et délégué II
2 jours	1041, rue de Mingan, #309 BAIE-COMEAU	8 h 30 à 16 h 30	

MATANE

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
2017	Hôtel Riôtel Matane	15, 16 et 17 novembre,	➡ Introduction à la santé-sécurité (prov.)
NOV.	250, avenue du Phare Est, C.P. 601	Salle Rivière	
3 jours	MATANE	8 h 30 à 16 h 30	
2018	Hôtel Riôtel Matane	31 janvier, 1er et 2 février,	☆ Déléguée et délégué I
JANV.	250, avenue du Phare Est, C.P. 601	Salle Rivière	
3 jours	MATANE	8 h 30 à 16 h 30	
2018	Hôtel Riôtel Matane	15 et 16 mars,	➡ Techniques d'enquête d'accident en SST
MARS	250, avenue du Phare Est, C.P. 601	Salle Rivière	
2 jours	MATANE	8 h 30 à 16 h 30	
AVRIL	Hôtel Riôtel Matane	19 et 20 avril,	➡ Travail syndical en prévention
2 jours	250, avenue du Phare Est, C.P. 601 MATANE	Salle Rivière 8 h 30 à 16 h 30	

RIVIÈRE-DU-LOUP

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
2017 NOV. 3 jours	Hôtel Universel 311, boul. de l'Hôtel de Ville Ouest RIVIÈRE-DU-LOUP	1er, 2 et 3 novembre, Salle Rorqual-Baleine bleue 8 h 30 à 16 h 30	☆ Déléguée et délégué I
2018 JANV. 3 jours	Hôtel Universel 311, boul. de l'Hôtel de Ville Ouest RIVIÈRE-DU-LOUP	24, 25 et 26 janvier, Salle Rorqual-Baleine bleue 8 h 30 à 16 h 30	➡ Introduction à la santé-sécurité (prov.)
FÉV. 2 jours	Hôtel Universel 311, boul. de l'Hôtel de Ville Ouest RIVIÈRE-DU-LOUP	8 et 9 février, Salle Rorqual-Baleine bleue 8 h 30 à 16 h 30	Déléguée et délégué II
MARS 1 jour	Hôtel Universel 311, boul. de l'Hôtel de Ville Ouest RIVIÈRE-DU-LOUP	23 mars, Salle Rorqual-Baleine bleue 8 h 30 à 16 h 30	Le rôle syndical dans les comités de francisation (*NOUVEAU*)

GATINEAU

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
2017 NOV. 3 jours	Conseil régional FTQ 259, boul. Saint-Joseph GATINEAU	1er, 2 et 3 novembre, 8 h 30 à 16 h 30	➡ Introduction à la santé-sécurité (féd.)
3 jours	Conseil régional FTQ 259, boul. Saint-Joseph GATINEAU	15, 16 et 17 novembre 8 h 30 à 16 h 30	☆ Préparation du dossier de grief pour l'arbitrage

GATINEAU (SUITE)

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
DÉC. 3 jours	Conseil régional FTQ 259, boul. Saint-Joseph GATINEAU	13, 14 et 15 décembre, 8 h 30 à 16 h 30	☆Déléguée et délégué I
2018 FÉV. 1 jour	Conseil régional FTQ 259, boul. Saint-Joseph GATINEAU	9 février, 8 h 30 à 16 h 30	Le rôle syndical dans les comités de francisation (*NOUVEAU*)

AMOS

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
2017 NOV. 1 jour	Section locale 3057 82, rue Beaudry AMOS	10 novembre, 8 h 30 à 16 h 30	Mobilisation et comment mener une grève
2 jours	Section locale 3057 82, rue Beaudry AMOS	30 novembre et 1er décembre, 8 h 30 à 16 h 30	Mon syndicat (élargi)
2018 FÉV. 2 jours	Section locale 3057 82, rue Beaudry AMOS	21, 22 et 23 février, 8 h 30 à 16 h 30	➡ Alerte au bruit
MARS 2 jours	Section locale 3057 82, rue Beaudry AMOS	22 et 23 mars, 8 h 30 à 16 h 30	Déléguée et délégué II
AVRIL 1 jour	Section locale 3057 82, rue Beaudry AMOS	13 avril, 8 h 30 à 16 h 30	Le rôle syndical dans les comités de francisation (*NOUVEAU*)

AMOS (SUITE)

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
MAI	Section locale 3057	28, 29 et 30 mai,	☆ L'action sociale et politique : un
3 jours	82, rue Beaudry	8 h30 à 16 h 30	engagement citoyen permanent
	AMOS		

PORT ELGIN, ONTARIO (COURS CEP – EN RÉSIDENCE)

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
2017	Centre familial d'éducation	1er au 6 octobre	CEP LEADERSHIP –
OCT.	Unifor	<i>Date limite d'inscription :</i>	Négociation collective
6 jours	115, avenue Shipley, RR #1	<i>4 septembre 2017</i>	
	PORT ELGIN (ON)		
2018	Centre familial d'éducation	25 février au 2 mars	CEP LEADERSHIP –
FÉV.	Unifor	<i>Date limite d'inscription :</i>	Jeunes militants
6 jours	115, avenue Shipley, RR #1	<i>22 décembre 2017</i>	
	PORT ELGIN (ON)		
MARS	Centre familial d'éducation	9 au 11 mars	CEP RÉGULIERS 2018
3 jours	Unifor	<i>Date limite d'inscription :</i>	Fin de semaine préparatoire
	115, avenue Shipley, RR #1	<i>12 janvier 2018</i>	
	PORT ELGIN (ON)		
6 jours	Centre familial d'éducation	11 au 16 mars	CEP LEADERSHIP –
	Unifor	<i>Date limite d'inscription :</i>	Femmes Unifor en action
	115, avenue Shipley, RR #1	<i>12 janvier 2018</i>	
	PORT ELGIN (ON)		

PORT ELGIN, ONTARIO

(COURS CEP – EN RÉSIDENCE) (SUITE)

	ENDROIT	DATE(S)	TITRE
AVRIL 6 jours	Centre familial d'éducation Unifor 115, avenue Shipley, RR #1 PORT ELGIN (ON)	22 au 27 avril	CEP RÉGULIERS 2018 Semaine 1
MAI 6 jours	Centre familial d'éducation Unifor 115, avenue Shipley, RR #1 PORT ELGIN (ON)	6 au 11 mai	CEP RÉGULIERS 2018 Semaine 2
6 jours	Centre familial d'éducation Unifor 115, avenue Shipley, RR #1 PORT ELGIN (ON)	6 au 11 mai <i>Date limite d'inscription : 15 mars 2018</i>	CEP LEADERSHIP – Droits de la personne
6 jours	Centre familial d'éducation Unifor 115, avenue Shipley, RR #1 PORT ELGIN (ON)	27 mai au 1er juin <i>Date limite d'inscription : 23 mars 2018</i>	CEP LEADERSHIP – Le bruit : prévention et réparation
OCT. 6 jours	Centre familial d'éducation Unifor 115, avenue Shipley, RR #1 PORT ELGIN (ON)	14 au 19 octobre	CEP RÉGULIERS 2018 Semaine 3
DÉC. 6 jours	Centre familial d'éducation Unifor 115, avenue Shipley, RR #1 PORT ELGIN (ON)	2 au 7 décembre	CEP RÉGULIERS 2018 Semaine 4

Mon syndicat

DESCRIPTION DU COURS :

Cours de base sur le syndicat Unifor. On examine ensemble les politiques, les statuts et règlements d'Unifor, la structure des dirigeantes et dirigeants, les cotisations, les affiliations, et la procédure de grève.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Tous les membres qui veulent connaître le fonctionnement et les principes de base de leur syndicat.
(1 jour)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

20 octobre 2017
20 octobre 2017

Montréal, Conseil régional FTQ, Salle Marie-Pinsonneault
St-Félicien, Hôtel du Jardin

N.B. : Si vous avez l'intention de suivre le programme des Congés-éducation payés (« CEP »), le cours MON SYNDICAT est fortement recommandé.

Mon syndicat (élargi)

DESCRIPTION DU COURS :

Cours de base complet sur Unifor, incluant la procédure d'assemblée (règles Bourinot).

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Tous les membres qui veulent connaître le fonctionnement du syndicat et les règles de procédure d'assemblée. (2 jours)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

30 novembre et 1er décembre 2017 :

Amos, Section locale 3057

N.B. : Si vous avez l'intention de suivre le programme des Congés-éducation payés (« CEP »), le cours MON SYNDICAT est fortement recommandé.

Déléguée et délégué I

DESCRIPTION DU COURS :

Cours de base qui touche l'ensemble du travail que la déléguée ou le délégué a à accomplir. On examine les ressources disponibles au travail de cette personne, telles : ses membres, son syndicat local, national et ses affiliations. On enchaîne avec les outils pratiques et nécessaires à son rôle: identification du grief, procédure, enquête, rédaction, information sur le harcèlement psychologique et le devoir de représentation.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Le cours s'adresse aux nouveaux délégués et déléguées, officiers ou toute personne intéressée à le devenir. (3 jours)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

27, 28 et 29 septembre 2017 :	Québec, Conseil régional FTQ
4, 5 et 6 octobre 2017 :	Longueuil, Section locale 510
11, 12 et 13 octobre 2017 :	Montréal, Conseil régional FTQ
11, 12 et 13 octobre 2017 :	Jonquière, Maison des Aînés
30, 31 octobre et 1er novembre 2017 :	Sherbrooke, Conseil régional FTQ
1er, 2 et 3 novembre 2017 :	Trois-Rivières, Conseil régional FTQ
1er, 2 et 3 novembre 2017 :	Rivière-du-Loup, Hôtel Universel
15, 16 et 17 novembre 2017 :	St-Félicien, Hôtel du Jardin
6, 7 et 8 décembre 2017 :	Baie-Comeau, Conseil régional
13, 14 et 15 décembre 2017 :	Boisbriand, Section locale 698
13, 14 et 15 décembre 2017 :	Gatineau, Conseil régional FTQ
24, 25 et 26 janvier 2018 :	Valleyfield, Section locale 700
31 janvier, 1er et 2 février 2018 :	Montréal, Conseil régional FTQ
31 janvier, 1er et 2 février 2018 :	Matane, Hôtel Riôtel Matane
13, 14 et 15 juin 2018 :	Montréal, Conseil régional FTQ

Déléguée et délégué II

DESCRIPTION DU COURS :

Cette formation de deux (2) jours se veut un perfectionnement pour les déléguées et délégués. Les sujets abordés sont notamment : l'implication sociale du syndicat, « Bâtir notre pouvoir », une revue, sous forme de jeux de rôles de toute la procédure de griefs, les règles d'interprétation de la convention collective, l'obligation d'accommodement et, finalement, explication de l'impact de la jurisprudence.

- ▶ L'implication sociale du syndicat;
- ▶ Bâtir notre pouvoir;
- ▶ Une revue, sous forme de jeux de rôles, de toute la procédure de griefs;
- ▶ Les règles d'interprétation de la convention collective;
- ▶ L'obligation d'accommodement;
- ▶ Le devoir de représentation;
- ▶ La jurisprudence
- ▶ Le harcèlement psychologique au travail.

Les participantes et participants doivent avoir suivi la formation « Déléguée et délégué I » ou l'équivalent.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Toutes les personnes qui sont déléguées, avec un minimum d'expérience, et qui ont suivi le cours « Déléguée et délégué I » (cours de base ET prérequis). (2 jours)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

2 et 3 novembre 2017 :	Jonquière, Maison des Aînés
9 et 10 novembre 2017 :	Montréal, Conseil régional FTQ
1er et 2 février 2018 :	Québec, Conseil régional FTQ
8 et 9 février 2018 :	Rivière-du-Loup, Hôtel Universel
22 et 23 février 2018 :	Longueuil, Section locale 510
1er et 2 mars 2018 :	St-Félicien, Hôtel du Jardin
8 et 9 mars 2018 :	Sherbrooke, Conseil régional FTQ
15 et 16 mars 2018 :	Boisbriand, Section locale 698
22 et 23 mars 2018 :	Montréal, Conseil régional FTQ
22 et 23 mars 2018 :	Amos, Section locale 3057
19 et 20 avril 2018 :	Baie-Comeau, Conseil régional FTQ
10 et 11 mai 2018 :	Trois-Rivières, Conseil régional FTQ

Accommodement raisonnable

DESCRIPTION DU COURS :

Unifor s'est engagé à être un syndicat inclusif pour toutes et tous. Aujourd'hui, beaucoup de nos membres, qui auraient besoin d'accommodements afin de pouvoir continuer à travailler dignement, n'ont pas la représentation nécessaire. Les déléguées et délégués sont souvent inconfortables avec les accommodements raisonnables (tant religieux, que ceux requis par une maladie ou une incapacité) par manque de connaissance. Par cette formation, nous voulons que les déléguées et délégués se sentent à l'aise de défendre les membres qui en ont besoin, mais aussi d'éduquer l'ensemble des membres sur l'importance de rendre nos lieux de travail accessibles au plus grand nombre.

Cette formation a pour but de connaître les dispositions de la Loi et des différentes chartes sur les droits de la personne, en termes d'accommodement, de comprendre la responsabilité légale de la déléguée ou du délégué, et les responsabilités de l'employeur.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Les déléguées et délégués et membres de l'exécutif de la section locale. (1 jour)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

19 février 2018 :

Montréal, Conseil régional FTQ

Harcèlement psychologique : plainte et enquête

DESCRIPTION DU COURS :

Cette formation a pour but de faire connaître les dispositions de la *Loi sur les normes du travail* sur le harcèlement psychologique, de prévenir le harcèlement au travail, de comprendre le rôle de la déléguée ou du délégué, et les responsabilités de l'employeur.

De plus, à l'aide d'un jeu de rôles, les participantes et participants peuvent mettre en pratique une méthode d'enquête et ainsi développer une démarche syndicale de résolution de conflit dû au harcèlement psychologique.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Les responsables locaux, membres des comités et déléguées et délégués. (3 jours)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

22, 23 et 24 novembre 2017 :	Longueuil, Section locale 510
27, 28 et 29 novembre 2017 :	Montréal, Conseil régional FTQ
6, 7 et 8 décembre 2017 :	Valleyfield, Section locale 700
24, 25 et 26 janvier 2018 :	Boisbriand, Section locale 698
31 janvier, 1er et 2 février 2018 :	Trois-Rivières, Conseil régional FTQ
14, 15 et 16 février 2017 :	Québec, Conseil régional FTQ

Préparation du dossier de grief pour l'arbitrage

DESCRIPTION DU COURS :

Durant cette session, nous étudierons toutes les étapes pour amener un grief à l'arbitrage. Entre autres, nous discuterons des types de griefs, de l'analyse des droits que nous donne une convention collective et des conditions de maintien de ces droits. Ces sujets seront traités sous forme théorique et de jeux de rôle.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Toutes personnes responsables des dossiers de griefs. (3 jours)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

15, 16 et 17 novembre 2017 :

17, 18 et 19 janvier 2018 :

14, 15 et 16 février 2018 :

Gatineau, Conseil régional FTQ

Montréal, Conseil régional FTQ

Baie-Comeau, Conseil régional FTQ

Mobilisation et comment mener une grève

DESCRIPTION DU COURS :

Le cours a pour objectif de bien expliquer la pertinence d'avoir un comité de mobilisation plusieurs mois avant le début d'une négociation. Durant cette séance, nous voyons un résumé des règles du programme d'aide aux grévistes ainsi que la logistique d'une grève et tout le protocole nécessaire à suivre avec Unifor.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Tous les responsables de négociation ainsi qu'au comité de mobilisation. (1 jour)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

29 septembre 2017 :
13 octobre 2018 :
3 novembre 2017 :
10 novembre 2017 :

Boisbriand, Section locale 698
Drummondville, Loisirs Drummondville Ouest
Montréal, Conseil régional FTQ
Amos, Section locale 3057

Assurance-emploi: comment défendre nos membres

DESCRIPTION DU COURS :

L'objectif de la formation est de donner un cours-outil pour permettre à la section locale de connaître le mécanisme de contestation de l'assurance-emploi afin d'aider ses membres.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Aux sections locales qui désirent désigner une personne ressource agissant à titre de représentant local, dont le travail sera d'aider les membres aux prises avec des problèmes d'assurance-emploi.
(1 jour)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

26 janvier 2018 :

Montréal, Conseil régional FTQ

Introduction à la santé-sécurité (provincial)

DESCRIPTION DU COURS :

Avec, comme point de départ, de mieux comprendre la perception de nos membres à l'égard de leur santé et leur sécurité au travail, ce cours, d'une durée de trois (3) jours, a pour objectif de s'initier à la santé et sécurité du travail. Par la prise de connaissance de notre milieu de travail et par l'acquisition de connaissances minimales de nos principaux droits en ce domaine, le cours nous amène vers l'importance de l'action syndicale pour mieux prévenir les lésions professionnelles.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Les membres qui occupent un poste en santé et sécurité du travail, mais aussi toute personne impliquée dans son syndicat. (3 jours)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

8, 9 et 10 novembre 2017 :	Trois-Rivières, Conseil régional FTQ
15, 16 et 17 novembre 2017 :	Matane, Hôtel Riôtel Matane
29, 30 novembre et 1er décembre 2017 :	Québec, Conseil régional FTQ
6, 7 et 8 décembre 2017 :	Boisbriand, Section locale 698
13, 14 et 15 décembre 2017 :	Longueuil, Section locale 510
17, 18 et 19 janvier 2018 :	St-Félicien, Hôtel du Jardin
24, 25 et 26 janvier 2018 :	Rivière-du-Loup, Hôtel Universel
31 janvier, 1er et 2 février 2018 :	Jonquière, Maison des Aînés
14, 15 et 16 février 2018 :	Valleyfield, Section locale 700

Introduction à la santé-sécurité (fédéral)

DESCRIPTION DU COURS :

Ce cours de base en santé-sécurité s'adresse aux membres d'Unifor qui sont sous juridiction fédérale (ex. : CN, CP, Air Canada, Voie maritime, etc.)

Nous regarderons le rôle et le fonctionnement des comités, la responsabilité des accidents, l'inspection et la partie II du Code fédéral en santé-sécurité.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Tout membre des comités de santé et sécurité, secteur fédéral. (3 jours)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

1er, 2 et 3 novembre 2017 :
25 au 27 avril 2018 :

Gatineau, Conseil régional FTQ
Montréal, Conseil régional FTQ

Le rôle de la déléguée et du délégué pendant la négociation

DESCRIPTION DU COURS :

Ce cours vous aidera à comprendre le travail de la déléguée et du délégué durant le processus des négociations.

Voici les grandes lignes dont nous traiterons :

- Consultation pour les demandes syndicales;
- Soutien au comité;
- Rapport de force;
- Stratégie d'information, etc.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Le cours s'adresse à tous les déléguées et délégués dans le processus de la négociation. (2 JOURS)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

9 et 10 novembre 2017 :

Longueuil, Section locale 510

La négociation collective

DESCRIPTION DU COURS :

Voici un aperçu des sujets qui seront traités :

- ▶ *Cadre légal de la négociation;*
- ▶ *Comité de négociation;*
- ▶ *Préparation des demandes;*
- ▶ *Contenu de la convention;*
- ▶ *Diverses étapes de la négociation;*
- ▶ *Techniques et stratégies de négociation;*
- ▶ *Organisation;*
- ▶ *Rapports de force, etc.*

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Cette session s'adresse spécifiquement aux membres des comités de négociation des unités chargés de négocier les conventions collectives. (3 jours)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

27, 28 et 29 septembre 2017 :	Valleyfield, Section locale 700
4, 5 et 6 octobre 2017 :	Trois-Rivières, Conseil régional FTQ
11, 12 et 13 octobre 2017 :	Québec, Conseil régional FTQ
18, 19 et 20 octobre 2017 :	Montréal, Conseil régional FTQ
25, 26 et 27 octobre 2017 :	Longueuil, Section locale 510
29, 30 novembre et 1er décembre 2017 :	Baie-Comeau, Conseil régional FTQ

Travail syndical en prévention

DESCRIPTION DU COURS :

En plus d'examiner de façon précise le fonctionnement de ce comité, les fonctions du représentant et de la représentante à la prévention et différents règlements importants en matière de santé et sécurité du travail, ce cours a pour objectif de développer une approche stratégique syndicale nécessaire pour faire avancer les dossiers plus difficiles auxquels nous sommes souvent confrontés.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Les représentants et représentantes à la prévention ainsi que les membres syndicaux qui participent aux travaux d'un comité paritaire de santé et sécurité du travail. (2 jours)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

23 et 24 novembre 2017 :	Montréal, Conseil régional FTQ
8 et 9 février 2018 :	Trois-Rivières, Conseil régional FTQ
22 et 23 février 2018 :	Jonquière, Maison des Aînés
1er et 2 mars 2018 :	Longueuil, Section locale 510
8 et 9 mars 2018 :	Boisbriand, Section locale 698
15 et 16 mars 2018 :	Valleyfield, Section locale 700
22 et 23 mars 2018 :	Québec, Conseil régional FTQ
19 et 20 avril 2018 :	Matane, Hôtel Riôtel Matane

Alerte au bruit

DESCRIPTION DU COURS :

Ce cours aidera les travailleuses et travailleurs à mieux comprendre le problème du bruit en milieu de travail, ses effets sur leur santé, et les moyens à prendre pour améliorer leurs conditions de travail.
(Cours préparé par la FTQ).

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Les membres du Comité de santé et sécurité, la déléguée ou le délégué ainsi que les représentantes et représentants à la prévention. (3 jours)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

14, 15 et 16 mars 2018 :

21, 22 et 23 février 2018 :

Baie-Comeau, Conseil régional FTQ

Amos, Section locale 3057

Techniques d'enquête d'accident en SST (peut servir pour enquête de grief)

DESCRIPTION DU COURS :

Cours technique qui vous permettra de faire des enquêtes complètes sur les accidents du travail, connaître le déroulement, les faits d'un accident, nos droits face à l'enquête, le rôle de la déléguée ou du délégué, l'importance de la convention collective, analyser les causes réelles et directes, et faire les recommandations.

Ce cours peut également servir pour les enquêtes de grief.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Ceux et celles qui ont suivi les cours « **Introduction à la santé-sécurité** » et « **Travail syndical en prévention** » et qui ont, de par leurs fonctions syndicales, à enquêter sur les accidents du travail. (2 jours)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

25 et 26 janvier 2018 :	Montréal, Conseil régional FTQ
1er et 2 mars 2018 :	Drummondville, Loisirs Drummondville Ouest
15 et 16 mars 2018 :	Jonquière, Maison des Aînés
15 et 16 mars 2018 :	Matane, Hôtel Riôtel Matane
17 et 18 mai 2018 :	Longueuil, Section locale 510

Réclamation à la CNESST et Loi 42

DESCRIPTION DU COURS :

Ce cours s'adresse à ceux et celles qui ont déjà suivi les cours « **Introduction à la santé-sécurité** » et « **Travail syndical en prévention** ». Il vous permettra de mieux intervenir en matière de réclamations, compensations, prestations, procédures d'appel, et ce, en vertu de la Loi 42.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Ceux et celles qui ont à régler les réclamations de leurs membres face à la CNESST. (3 jours)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

7, 8 et 9 février 2018 :

Montréal, Conseil régional FTQ

Femmes et santé-sécurité

DESCRIPTION DU COURS :

Ce cours de deux (2) jours vise à révéler les multiples aspects du travail des femmes afin qu'elles puissent prendre en charge l'amélioration de leurs conditions de travail.

Le cours permet de dresser un portrait de la participation des femmes au marché du travail et des types d'emploi qu'elles exercent ainsi que des conditions qui leur sont particulières : statut d'emploi, horaires de travail, conditions salariales et conciliation travail-famille.

Par la suite, on se concentre sur les risques associés à leurs tâches et aux atteintes à la santé physique et mentale. Cette démarche conduit les participantes à développer leur argumentation afin de sensibiliser leurs milieux de travail aux problèmes vécus par les femmes. Une meilleure connaissance des droits en matière de santé-sécurité amène enfin les participantes et s'impliquer pour changer les choses.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Aux membres féminins du syndicat. (2 JOURS)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

15 et 16 janvier 2018 :

5 et 6 avril 2018 :

Montréal, Conseil régional FTQ

St-Félicien, Hôtel du Jardin

L'action sociale et politique: un engagement citoyen permanent

DESCRIPTION DU COURS :

La politique fait partie de nos vies. Les élus font des choix politiques qui déterminent les paramètres de fonctionnement de la société dans laquelle nous évoluons. Ceci nous force à faire des choix plus ou moins conscients. Ce cours vise à développer les compétences des travailleuses et travailleurs pour qu'ils soient en mesure de maîtriser un esprit critique face aux choix politiques des élus afin de faire eux-mêmes des choix politiques éclairés en fonction de leurs valeurs.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Tous les membres qui désirent parfaire leurs connaissances sur la politique et ses effets sur notre vie de tous les jours. (3 JOURS)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

11, 12 et 13 avril 2018 :
28, 29 et 30 mai 2018 :

Trois-Rivières, Conseil régional FTQ
Amos, Section locale 3057

Responsables financiers

DESCRIPTION DU COURS :

L'objectif de cette formation est de permettre d'administrer les affaires de la section locale pour réussir à bien gérer les cotisations des membres.

Avec la venue d'Unifor et en lien avec les nouveaux statuts et règlements d'Unifor, ce cours vous permettra de comprendre le contenu complet des nouvelles cotisations.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Ce cours s'adresse principalement aux responsables financiers, présidentes et présidents, et syndiques et syndics. (2 jours)

DATE(S) ET ENDROIT

6 et 7 novembre 2017 :

Montréal, Conseil régional FTQ

30 novembre et 1er décembre 2017 :

Trois-Rivières, Conseil régional FTQ

Formation pour secrétaire archiviste

DESCRIPTION DU COURS :

Le cours a pour but d'aider à connaître le rôle syndical et administratif du secrétaire-archiviste au sein de l'exécutif et auprès des membres.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Ceux et celle qui sont secrétaires archivistes, remplaçants ou membres du comité exécutif (1 jour)

DATE(S) ET ENDROIT

23 octobre 2017 :

Montréal, Conseil régional FTQ

Les communications et le syndicat

DESCRIPTION DU COURS :

Cours de base visant à augmenter les aptitudes pour la prise de parole en public et à développer nos habiletés de communication en prenant conscience de nos points forts et de nos points faibles. Travail sur les conditions qui assurent une bonne communication verbale et préparation d'une conférence de presse.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Tous les membres intéressés. (3 jours)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

21, 22 et 23 mars 2018 :

St-Félicien, Hôtel du Jardin

Droit de refus, quoi faire en cas d'accident et surdité professionnelle (SST)

DESCRIPTION DU COURS :

Cette formation a pour but de faire un rappel sur les notions de base du droit de refus, de mettre en pratique les étapes à suivre lorsqu'un accident de travail se produit et d'expliquer les règles de base d'une surdité professionnelle.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

TRÈS IMPORTANT : Il est impératif d'avoir suivi les cours de base en santé-sécurité, tels qu'Introduction à la santé-sécurité (provincial et fédéral), et Travail syndical en prévention. (1 jour)

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

19 janvier 2018 :

13 avril 2018 :

Québec, Conseil régional FTQ

Longueuil, Section locale 510

Femmes militantes

DESCRIPTION DU COURS :

Notre syndicat a besoin de la voix des femmes, de leur militantisme et de leur leadership. Ce cours couvre une grande variété d'enjeux comme le travail des femmes, l'histoire des femmes, l'intimidation et la violence, et la place des femmes dans les syndicats. Ce cours leur procure des outils pour s'organiser, conserver les gains faits par le mouvement des femmes et de pousser plus loin afin de construire un mouvement pour l'égalité sociale et économique des femmes. Ce cours renforce l'engagement d'Unifor à promouvoir l'avancement des femmes sur le marché du travail et dans la société.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Ce cours s'adresse principalement aux membres féminins d'Unifor. (3 jours)

DATE(S) ET ENDROIT

20, 21 et 22 novembre 2017 :

Montréal, Conseil régional FTQ

La mise à jour des statuts de la section locale

DESCRIPTION DU COURS :

Cette formation sera divisée en deux (2) volets. Le premier ayant pour objectif de bien comprendre les statuts et règlements du syndicat national Unifor et du Conseil québécois. La seconde partie du cours portera sur la mise à jour des statuts de la section locale en conformité avec ceux du syndicat national, et les participantes et participants recevront les outils nécessaires pour leur permettre de procéder à cette mise à jour.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Ce cours s'adresse principalement aux membres de l'exécutif de la section locale. (1 jour)

DATE(S) ET ENDROIT

13 novembre 2017 :

Montréal, Conseil régional FTQ

Économie personnelle 101 pour Jeunes travailleuses et travailleurs (*NOUVEAU*)

DESCRIPTION DU COURS :

Le but de cette formation est d'informer et de conscientiser les jeunes travailleuses et travailleurs aux bases de l'économie personnelle.

Fonds de pension :

Explication de différents types de fonds de pension afin de faire comprendre aux jeunes quelles en sont les principales différences.

REER :

REER du Fonds de solidarité FTQ (explication de son historique et de sa vocation)

REER avec les banques (faible risque/haut risque)

Explications sur l'importance de bien préparer sa retraite.

Régime de rentes :

Bref survol de ce qu'est le Régime des rentes et de son actualité.

Achats responsables :

Explication des différents types (achats locaux, achats équitables, achats écoresponsables, achats bio et/ou sans OGM, etc.)

Démonstration sur les impacts et arguments en faveur de chacun (travail mieux rémunéré, meilleures conditions de travail, achats locaux = emplois locaux)

Atelier sur comment faire un budget (avec tableau Excel)

Les pièges de l'emprunt

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Tout(e) jeune travailleuse et travailleur. (1 jour)

DATE(S) ET ENDROIT

19 janvier 2018 :

Longueuil, Section locale 510

Le fonctionnement d'un comité des métiers spécialisés (*NOUVEAU*)

DESCRIPTION DU COURS :

Cette formation vise à faire connaître, dans son ensemble, le fonctionnement d'un comité des métiers spécialisés, tant par les sections locales qui ont déjà formé un tel comité chez Unifor que celles désirant en mettre un sur pied.

À l'intérieur de cette formation, nous aborderons les sujets suivants :

- Historique des comités des métiers spécialisés
- La cotisation et les congrès selon nos statuts nationaux
- La procédure à suivre pour mettre sur pied un comité des métiers spécialisés.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Ce cours s'adresse aux membres, déléguées et délégués, membres de l'exécutif d'une section locale ou siégeant sur le comité de négociation. (1 jour)

DATE(S) ET ENDROIT

27 octobre 2017 :

Montréal, Conseil régional FTQ

26 janvier 2018 :

Québec, Conseil régional FTQ

Le rôle syndical dans les comités de francisation (*NOUVEAU*)

DESCRIPTION DU COURS :

La francisation des milieux de travail constitue, à l'intérieur de l'aménagement linguistique du Québec, un objectif si important que la Charte de la langue française, désireuse de faire respecter le droit fondamental de tout Québécois et Québécoise de travailler en français (article 4), a prévu des mesures structurelles et législatives très précises (articles 135 à 156) pour assurer la francisation des entreprises.

Par exemple, l'obligation de former un comité de francisation s'applique à toute entreprise dont l'effectif atteint le nombre de 100 personnes, même si elle applique déjà un programme de francisation. Les travailleuses et les travailleurs syndiqués de l'entreprise doivent représenter le tiers des membres du comité de francisation ou de tout sous-comité.

La session d'une journée permet aux participants et aux participantes de se familiariser avec les dispositions de la Charte de la langue française et de mieux saisir les enjeux des différentes étapes du processus de francisation. Elle permet aussi d'élaborer des stratégies syndicales pour que la francisation des milieux de travail progresse et devienne réalité.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Tous les membres, délégué(e)s, membres de l'exécutif d'une section locale ou siégeant sur le comité de négociation, ou encore, siégeant sur le comité de francisation paritaire. (1 jour)

DATE(S) ET ENDROIT

9 février 2018 :

23 mars 2018 :

13 avril 2018 :

18 mai 2018 :

Gatineau, Conseil régional FTQ

Rivière-du-Loup, Hôtel Universel

Amos, Section locale 3057

Trois-Rivières, Conseil régional FTQ

LE PROGRAMME CEP DE QUATRE (4) SEMAINES - "Le syndicalisme et la société"

Ce programme est dispensé en résidence, sur quatre (4) semaines non consécutives, au Centre familial d'éducation de Port Elgin, Ontario. Chacune des semaines de formation est séparée d'une pause durant laquelle les participantes et participants retournent à leur famille et leur milieu de travail.

Afin de leur permettre de se familiariser avec l'environnement du Centre familial d'éducation d'Unifor et de mieux comprendre qui motive les membres à participer au programme CEP de quatre (4) semaines, les conjointes et conjoints des personnes sélectionnées sont conviés pour assister à la Fin de semaine préparatoire.

CE DONT IL FAUT SE RAPPELER À PROPOS DU PROGRAMME CEP DE QUATRE (4) SEMAINES ...

Cette formation N'EST PAS UN « COURS-OUTIL »

Certaines personnes s'inscrivent au programme CEP de quatre (4) semaines en croyant qu'elles pourront y recevoir les outils précis dont elles ont besoin pour être efficaces dans leurs tâches quotidiennes de déléguée ou délégué, ou de représentante ou représentant syndical. C'est plutôt un programme d'éducation large, de base, à l'intérieur duquel les participantes et participants s'attaquent à des problèmes difficiles, acquièrent de l'assurance et développent de véritables compétences dans les domaines suivants :

- Communication (l'écoute, l'art du débat, l'art de parler en public, collaborer avec les médias, y compris les médias sociaux);
- Pensée critique (recherche, analyse);
- Développement du syndicat (savoir comment s'impliquer et faire une différence; recrutement stratégique);
- Militantisme et renforcement des collectivités.

Nos sections locales ont besoin de dirigeantes et de dirigeants énergiques, et de militantes et militants bien informés. Le programme est ouvert aux nouveaux membres comme à ceux plus expérimentés; il est d'ailleurs d'autant plus enrichissant pour tous lorsque les participants et participantes possèdent divers degrés d'expérience! Le programme de base d'Unifor menant à un certificat est la pierre angulaire de nos programmes d'éducation et le garant du renouveau syndical. C'est à vous d'en profiter!

Voici un bref survol des thèmes qui seront abordés dans le cadre de cette formation :

Semaine 1 : Les fondements d'Unifor

- ▶ examen de la nature du travail et des points communs unissant les travailleurs et travailleuses, aujourd'hui;
- ▶ les effets de l'essor du capitalisme sur le travail, les conditions de travail et le contrôle sur le travail;
- ▶ l'influence de la résistance des travailleurs et travailleuses sur le capitalisme;
- ▶ les moyens utilisés par les gouvernements pour donner suite aux pressions internationales et celles exercées par les sociétés d'affaires;
- ▶ le fonctionnement de nos systèmes politiques et économiques et leur incidence sur notre vie de tous les jours;
- ▶ le fonctionnement des syndicats, ce qu'ils ont apporté aux travailleurs et travailleuses, comment ils ont changé la nature du travail et l'influence qu'ils exercent dans la société;
- ▶ l'histoire de notre propre syndicat et les défis à relever dans l'avenir;
- ▶ la négociation collective, la démocratie syndicale, le rôle des syndicats dans la politique, et les différentes visions relatives à une société plus juste et égalitaire ayant nourri les luttes des travailleuses et travailleurs.

Semaine 2 : Droits de la personne

(NOTE IMPORTANTE : Une session d'une semaine « CEP Leadership – Droits de la personne » sera dispensée en même temps que la 2e semaine du programme des CEP réguliers pour permettre à toute personne ayant déjà suivi la formation CEP de quatre (4) semaines de recevoir le volet « Droits de la personne »).

- ▶ comprendre les droits de la personne face à la discrimination, le racisme, le sexisme, l'homophobie, la transphobie et les personnes ayant des incapacités;
- ▶ exploration des liens et chevauchements entre les fronts qui luttent pour l'égalité sociale et politique des groupes en quête d'équité, et le mouvement syndical;
- ▶ explication des outils permettant de s'attaquer à la discrimination, ainsi que des structures, ressources et programmes d'éducation d'Unifor pour faire avancer les droits de la personne et les luttes pour l'égalité en milieu de travail.

Semaine 3 : Le Canada et le monde (Mondialisation et solidarité)

- ▶ comprendre la place qu'occupe le Canada dans le monde et notre lien avec les travailleuses et travailleurs des autres pays;
- ▶ enjeux et préoccupations des travailleurs à travers le monde;
- ▶ examen de nos propres lieux de travail et de l'économie canadienne;
- ▶ examen du système mondial actuel concernant l'extraction, la production, la distribution, la consommation et l'élimination des produits et services que nous fabriquons et utilisons;
- ▶ campagnes organisées par le mouvement syndical international pour obtenir des emplois décents et un commerce équitable, et l'application de ces campagnes syndicales au sein de nos collectivités;
- ▶ résistance au capitalisme d'entreprise : témoignages et solutions intéressantes pour une société plus juste.

Semaine 4 : Enjeux et campagnes en cours

- synthèse des apprentissages faits tout au long du programme CEP « Le syndicalisme et la société » à travers les projets, tant individuels que collectifs, qui ont été menés durant la formation.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Tout membre en règle. Il est cependant fortement recommandé d'avoir suivi le cours « Mon syndicat ».

Le programme CEP de quatre (4) semaines (« Le syndicalisme et la société ») aura lieu, cette année, aux dates suivantes :

Fin de semaine préparatoire :	9 au 11 mars 2018
Semaine 1 :	22 au 27 avril 2018
Semaine 2 :	6 au 11 mai 2018
Semaine 3 :	14 au 19 octobre 2018
Semaine 4 :	2 au 7 décembre 2018

La date limite d'inscription pour ce programme de quatre (4) semaines est le 19 janvier 2018.

CEP Leadership - Négociation

DESCRIPTION DU COURS :

Ce cours sur la négociation collective d'une durée de 5 jours vous fera découvrir les enjeux de la négociation. Nous aborderons le travail du comité, la préparation, le cadre légal, etc. De plus, nous compléterons cette formation avec plusieurs jeux de mise en situation.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Ce cours s'adresse aux membres des comités de négociation qui sont intéressés d'acquérir plus de connaissances sur la négociation.

N.B. Vous devez avoir négocié le CEP (Congés-éducation payés) pour vous inscrire, ou être éligible au programme 50/50 offert par le Syndicat national.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 4 SEPTEMBRE 2017

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

Dimanche 1er octobre au
au vendredi 6 octobre 2017

Centre familial d'éducation d'Unifor,
Port Elgin, Ontario

CEP Leadership - Jeunes militants

DESCRIPTION DU COURS :

Ce nouveau programme vise à inspirer et outiller la prochaine génération de militantes et militants Unifor. Le cours offrira aux jeunes membres une solide connaissance de l'histoire et de la structure d'Unifor, ainsi que les outils nécessaires pour jouer un rôle actif au sein de notre syndicat, dans le milieu de travail et la collectivité.

Ce cours vise à développer les compétences des jeunes membres en leur insufflant une bonne dose de confiance pour participer, de façon significative, aux nombreuses facettes de la vie syndicale et se porter à la défense des droits des jeunes travailleurs et travailleuses.

Nous explorerons le militantisme syndical, ce que c'est que d'être un jeune travailleur, les campagnes et luttes actuelles, et les défis systémiques auxquels les jeunes travailleurs et travailleuses font face, tant au travail que dans la société.

Par le biais d'ateliers, de forums ouverts et d'activités diverses, les participantes et participants auront l'occasion de partager leurs expériences et de prendre part à des discussions enrichissantes.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Tous les membres d'Unifor âgés de 35 ans et moins et recommandés par leur section locale.
N.B. Vous devez avoir négocié la clause des CEP (Congés-éducation payés) pour vous inscrire, ou être éligible au programme 50/50 offert par le Syndicat national.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 22 DÉCEMBRE 2017

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

De samedi 25 février
au vendredi 2 mars 2018

Centre familial d'éducation d'Unifor,
Port Elgin, Ontario

CEP Leadership - Femmes Unifor en action

DESCRIPTION DU COURS :

Ce cours Leadership d'une (1) semaine, donné en résidence, est principalement axé sur l'histoire et l'évolution de la femme au fil du temps, des points de vue politique, syndical et légal.

Ensemble, nous développerons des stratégies positives pour l'avenir.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Toutes les femmes militantes d'Unifor qui sont recommandées par leurs sections locales.

N.B. Vous devez avoir négocié la clause des CEP (Congés-éducation payés) pour vous inscrire, ou être éligible au programme 50/50 offert par le Syndicat national.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 12 JANVIER 2018

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

Du dimanche 11 mars
au vendredi 16 mars 2018

Centre familial d'éducation d'Unifor,
Port Elgin, Ontario

CEP Leadership - Droits de la personne

(COURS OBLIGATOIRE EN VERTU DES STATUTS D'UNIFOR – ARTICLE 15C))

DESCRIPTION DU COURS :

La compréhension des droits de la personne est un incontournable pour les dirigeantes et dirigeants et les militantes et militants de notre syndicat en pleine croissance et diversifié. Pour édifier un syndicat fort, il faut comprendre comment la discrimination divise les travailleuses et travailleurs, mais il faut également bien saisir ce que nous réussirons à accomplir en travaillant ensemble dans la solidarité. Ce cours est ancré dans la lutte des classes. Nous verrons comment le racisme, le sexisme, l'homophobie, la transphobie et la discrimination à l'égard des personnes ayant des incapacités sont à l'œuvre dans nos lieux de travail et dans le contexte de l'économie capitaliste en général.

Le cours offre de nombreuses occasions de discussions et de réflexion sur des sujets parfois difficiles. Nous explorerons les liens et les chevauchements existant entre les fronts qui luttent pour l'égalité sociale et politique des groupes en quête d'équité et le mouvement syndical. Les participantes et participants se familiariseront avec les principaux outils nécessaires pour s'attaquer à la discrimination. Nous verrons les structures, ressources et programmes d'éducation d'Unifor pour faire avancer les droits de la personne et les luttes pour l'égalité en milieu de travail.

La session CEP Leadership – Droits de la personne est **INCLUSE** et **CONSTITUE LA SEMAINE 2** de l'actuel programme des CEP réguliers de quatre (4) semaines. Une personne ayant suivi la formation CEP réguliers (dans sa version actuelle) n'a pas à s'inscrire à nouveau pour suivre cette formation.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Bien que cette formation s'adresse d'abord aux dirigeantes et dirigeants du comité exécutif de la section locale, ainsi qu'aux représentantes et représentants en milieu de travail (voir statuts d'Unifor, Article 15C - Responsabilités des dirigeants et dirigeants de sections locales), tous les membres de la base sont invités à y prendre part.

NOTE : Les membres ayant suivi la formation CEP réguliers de quatre (4) semaines avant la formation d'Unifor n'ont pas suivi cette formation et peuvent s'inscrire à la présente formation CEP Leadership pour y remédier.

N.B. Vous devez avoir négocié la clause des CEP (Congés-éducation payés) pour vous inscrire, ou être éligible au programme 50/50 offert par le Syndicat national.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 15 MARS 2018

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

De samedi 6 mai
au vendredi 11 mai 2018

Centre familial d'éducation d'Unifor,
Port Elgin, Ontario

CEP Leadership - Le bruit: prévention et réparation

DESCRIPTION DU COURS :

Pendant cette formation, nous traiterons de tous les aspects du bruit en milieu de travail (prévention, lois, santé-sécurité, évaluations, mesures préventives, etc.), et compléterons cette formation par la préparation du dossier pour la défense, devant la CLP, des travailleurs et travailleuses atteints de surdité professionnelle.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Ce CEP Leadership s'adresse d'abord aux représentantes et représentants en prévention et aux membres qui plaident devant la CLP.

N.B. Vous devez avoir négocié la clause des CEP (Congés-éducation payés) pour vous inscrire, ou être éligible au programme 50/50 offert par le Syndicat national.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 1ER AVRIL 2018

DATE(S) ET ENDROIT(S) :

De samedi 27 mai
au vendredi 1er juin 2018

Centre familial d'éducation d'Unifor,
Port Elgin, Ontario



DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 19 JANVIER 2018

**PROGRAMME DE CONGÉS-EDUCATION PAYÉS
FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DES SALAIRES ET TEMPS PERDU**

PRIÈRE D'ÉCRIRE LISIBLEMENT

NAS: _____ SECTION LOCALE: _____ UNITÉ: _____
Prénom: _____ NOM DE LA COMPAGNIE: _____
Nom de famille: _____ Téléphone (rés.): _____
Sexe: Homme ☐ Femme ☐ Téléphone (travail): _____
Adresse: _____ Téléphone (cell.): _____
Courriel: _____
Ville: _____ Date de naissance: (m/j/a): _____
Province: _____ Personne à aviser en cas d'urgence: _____
Code postal: _____ Téléphone: _____
Fumeur ou fumeuse? OUI ☐ NON ☐ (votre réponse n'a pour but que de faciliter l'attribution de votre chambre)
Autochtone ou racisé(e)? OUI ☐ NON ☐ (pour nos statistiques seulement)
Condition particulière (handicap, condition médicale, régime alimentaire particulier, etc.)? OUI ☐ NON ☐
Si oui, détaillez : _____

(NE PAS COMPLÉTER CETTE SECTION SI L'EMPLOYEUR CONTINUE DE VERSER DIRECTEMENT LE SALAIRE PENDANT LE PROGRAMME)

Taux des heures de travail perdues courant: \$ _____ + Indexation: \$ _____ = Taux horaire total: _____
Changement de taux prévu: (Quand) _____ Combien: \$ _____
Heures/Période de paye: _____ Taux de l'équipe de soir: \$ _____ Taux de l'équipe de nuit: _____
Corps de métier? Oui: _____ Non: _____ % de paie de vacances (le cas échéant): _____ %
Requis seulement si votre paie de vacances est incluse dans votre paie régulière (conformément à votre convention collective)

ÊTES-VOUS UN TRAVAILLEUR : À TEMPS PLEIN? ☐ À TEMPS PARTIEL? ☐

Aucun changement au taux horaire ne sera fait sans vérification préalable du talon de paie ou auprès de la section locale. Nous encourageons le dépôt direct pour éviter les délais postaux. Prière de joindre un chèque portant la mention <<ANNULÉ>>.

Demande pour camarade de chambre: _____
Signature du candidat: _____ Date: _____
Vérification, section locale : _____
(Signature) (Nom en lettres)
Titre (Président, secrétaire financier ou président d'usine)

Si le candidat ou la candidate occupe l'une des fonctions indiquées ci-dessus, la vérification doit être faite par une tierce personne dûment autorisée.

FORMULAIRE DE LA PARTICIPANTE OU DU PARTICIPANT

FORMULAIRE D'INFORMATION – CEP RÉGULIERS 2017-2018

NOM: _____

ADRESSE: _____

CODE POSTAL: _____ TÉLÉPHONE: _____

COURRIEL : _____

SECTION LOCALE: _____ UNITÉ: _____

MEMBRE DU SYNDICAT DEPUIS: _____ FUMEUR : OUI ☐ NON ☐

DATE DE NAISSANCE: _____ NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE : _____

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE MON OU MA CONJOINT(E)
POUR LA FIN DE SEMAINE PRÉPARATOIRE SEULEMENT: OUI ☐ NON ☐

SI OUI, NOM DU/DE LA CONJOINT(E): _____

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE:

NOM: _____

ADRESSE: _____

TÉLÉPHONE: _____ LIEN DE PARENTÉ: _____

COURS SUIVIS DANS LE PASSÉ:

LE/LA DÉLÉGUÉ(E) SYNDICAL(E)	()
LA NÉGOCIATION COLLECTIVE	()
PROCÉDURE PARLEMENTAIRE/	
COMMUNICATION ORALE	()
HISTOIRE SYNDICALE	()
ÉCONOMIE/COMPTABILITÉ	()

AUTRES COURS SYNDICAUX, LESQUELS? _____

.../verso

COMMENT AVEZ-VOUS APPRIS L'EXISTENCE DU PROGRAMME DES CONGÉS-ÉDUCATION PAYÉS?

ÊTES-VOUS OU AVEZ-VOUS DÉJÀ ÉTÉ DIRIGEANT OU REPRÉSENTANT SYNDICAL? OUI ☐ NON ☐

SI OUI, QUEL(S) POSTE(S) ET QUAND? _____

AVEZ-VOUS DÉJÀ PARTICIPÉ À DES NÉGOCIATIONS DE CONVENTIONS COLLECTIVES? OUI ☐ NON ☐

SI OUI, LESQUELLES? _____

AVEZ-VOUS DÉJÀ PRIS PART À L'ACTION SYNDICALE EN FAVEUR DE, CONTRE OU POUR MODIFIER LA LÉGISLATION?

OUI ☐ NON ☐

COMMENT? _____

QUELS SONT VOS LOISIRS OU LES SPORTS QUE VOUS PRATIQUEZ ?

SIGNATURE DU CANDIDAT: _____

DATE: _____

SECTION RÉSERVÉE AUX MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

RECOMMANDATION OUI ☐ NON ☐

REMARQUES : _____

SIGNATURE : _____

PRÉSIDENT-E DE LA SECTION LOCALE

DATE : _____

S.V.P. RETOURNER LES ORIGINAUX DES FORMULAIRES (INFORMATION ET INSCRIPTION) ET, LE CAS ÉCHÉANT, DE DEMANDE DE SUBVENTION (TOTALE OU PARTIELLE), DEMANDE DE FINANCEMENT 50/50 OU DEMANDE DE SUBVENTION POUR FRAIS DE GARDE, À:

**UNIFOR, SERVICE DE L'ÉDUCATION
565, BOUL. CRÉMAZIE EST, BUREAU 10 100
MONTREAL (QC) H2M 2W1**

AVANT LE 19 JANVIER 2018

PROGRAMME DE CONGÉS-EDUCATION PAYÉS
FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DES SALAIRES ET TEMPS PERDU
PRIÈRE D'ÉCRIRE LISIBLEMENT

NAS: _____ SECTION LOCALE: _____ UNITÉ: _____

Prénom: _____ NOM DE LA COMPAGNIE: _____

Nom de famille: _____ Téléphone (rés.): _____

Sexe: Homme ☐ Femme ☐ Téléphone (travail): _____

Adresse: _____ Téléphone (cell.): _____

_____ Courriel : _____

Ville: _____ Date de naissance: (m/j/a): _____

Province: _____ Personne à aviser en cas d'urgence: _____

Code postal: _____ Téléphone: _____

Fumeur ou fumeuse? OUI ☐ NON ☐ (votre réponse n'a pour but que de faciliter l'attribution de votre chambre)

Taux des heures de travail perdues courant: \$ _____ + Indexation: \$ _____ = Taux horaire total: _____

Changement de taux prévu: (Quand) _____ Combien: \$ _____

Heures/Période de paye: _____ Taux de l'équipe de soir: \$ _____ Taux de l'équipe de nuit: _____

Corps de métier? Oui: _____ Non: _____ % de paie de vacances (le cas échéant): _____ %
Requis seulement si une perte de journée(s) de vacances a lieu pendant votre participation au programme.

Aucun changement au taux horaire ne sera fait sans vérification préalable du talon de paie ou auprès de la section locale. Nous encourageons le dépôt direct pour éviter les délais postaux. Prière de joindre un chèque portant la mention <<ANNULÉ>>.

(NE PAS COMPLÉTER CETTE SECTION SI L'EMPLOYEUR CONTINUE DE VERSER DIRECTEMENT LE SALAIRE PENDANT LE PROGRAMME)

Demande pour camarade de chambre: _____

Signature du candidat: _____ Date: _____

Vérification, section locale : _____ (Signature)

_____ (Nom en lettres moulées)

(Président, secrétaire financier ou président d'usine)

FORMULAIRE DE L'ÉTUDIANT(E)

565, boul. Crémazie Est, Bureau 10 100
MONTRÉAL (QC) H2M 2W1
Téléphone : (514) 389-9223 / 1 (800) 361-0483
Télécopieur : (514) 389-3578

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
22 DÉCEMBRE 2018

PROGRAMME DE CONGÉS-EDUCATION PAYÉS
FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DES SALAIRES ET TEMPS PERDU
PRIÈRE D'ÉCRIRE LISIBLEMENT

NAS: _____ SECTION LOCALE: _____ UNITÉ: _____

Prénom: _____ NOM DE LA COMPAGNIE: _____

Nom de famille: _____ Téléphone (rés.): _____

Sexe: Homme ☐ Femme ☐ Téléphone (travail): _____

Adresse: _____ Téléphone (cell.): _____

_____ Courriel : _____

Ville: _____ Date de naissance: (m/j/a): _____

Province: _____ Personne à aviser en cas d'urgence: _____

Code postal: _____ Téléphone: _____

Fumeur ou fumeuse? OUI ☐ NON ☐ (votre réponse n'a pour but que de faciliter l'attribution de votre chambre)

Taux des heures de travail perdues courant: \$ _____ + Indexation: \$ _____ = Taux horaire total: _____

Changement de taux prévu: (Quand) _____ Combien: \$ _____

Heures/Période de paye: _____ Taux de l'équipe de soir: \$ _____ Taux de l'équipe de nuit: _____

Corps de métier? Oui: _____ Non: _____ % de paie de vacances (le cas échéant): _____ %
Requis seulement si une perte de journée(s) de vacances a lieu pendant votre participation au programme.

Aucun changement au taux horaire ne sera fait sans vérification préalable du talon de paie ou auprès de la section locale. Nous encourageons le dépôt direct pour éviter les délais postaux. Prière de joindre un chèque portant la mention <<ANNULÉ>>.

(NE PAS COMPLÉTER CETTE SECTION SI L'EMPLOYEUR CONTINUE DE VERSER DIRECTEMENT LE SALAIRE PENDANT LE PROGRAMME)

Demande pour camarade de chambre: _____

Signature du candidat: _____ Date: _____

Vérification, section locale : _____ (Signature)
_____ (Nom en lettres moulées)

(Président, secrétaire financier ou président d'usine)

FORMULAIRE DE L'ÉTUDIANT(E)

565, boul. Crémazie Est, Bureau 10 100
MONTRÉAL (QC) H2M 2W1
Téléphone : (514) 389-9223 / 1 (800) 361-0483
Télécopieur : (514) 389-3578

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
12 JANVIER 2018

PROGRAMME DE CONGÉS-EDUCATION PAYÉS
FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DES SALAIRES ET TEMPS PERDU
PRIÈRE D'ÉCRIRE LISIBLEMENT

NAS:	_____	SECTION LOCALE:	_____	UNITÉ:	_____
Prénom:	_____	NOM DE LA COMPAGNIE:	_____		
Nom de famille:	_____	Téléphone (rés.):	_____		
Sexe:	Homme ☐ Femme ☐	Téléphone (travail):	_____		
Adresse:	_____	Téléphone (cell.):	_____		
	_____	Courriel :	_____		
Ville:	_____	Date de naissance: (m/j/a):	_____		
Province:	_____	Personne à aviser en cas d'urgence:	_____		
Code postal:	_____	Téléphone:	_____		
Fumeur ou fumeuse? OUI ☐ NON ☐		(votre réponse n'a pour but que de faciliter l'attribution de votre chambre)			

Taux des heures de travail perdues courant: \$ _____ + Indexation: \$ _____ = Taux horaire total: _____
Changement de taux prévu: (Quand) _____ Combien: \$ _____
Heures/Période de paye: _____ Taux de l'équipe de soir: \$ _____ Taux de l'équipe de nuit: _____
Corps de métier? Oui: _____ Non: _____ % de paie de vacances (le cas échéant): _____ %
Requis seulement si une perte de journée(s) de vacances a lieu pendant votre participation au programme.

Aucun changement au taux horaire ne sera fait sans vérification préalable du talon de paie ou auprès de la section locale. Nous encourageons le dépôt direct pour éviter les délais postaux. Prière de joindre un chèque portant la mention <<ANNULÉ>>.

(NE PAS COMPLÉTER CETTE SECTION SI L'EMPLOYEUR CONTINUE DE VERSER DIRECTEMENT LE SALAIRE PENDANT LE PROGRAMME)

Demande pour camarade de chambre: _____
Signature du candidat: _____ Date: _____
Vérification, section locale : _____ (Signature)
_____ (Nom en lettres moulées)

(Président, secrétaire financier ou président d'usine)

FORMULAIRE DE L'ÉTUDIANT(E)

565, boul. Crémazie Est, Bureau 10 100
MONTREAL (QC) H2M 2W1
Téléphone : (514) 389-9223 / 1 (800) 361-0483
Télécopieur : (514) 389-3578

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
15 MARS 2018

PROGRAMME DE CONGÉS-EDUCATION PAYÉS
FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DES SALAIRES ET TEMPS PERDU
PRIÈRE D'ÉCRIRE LISIBLEMENT

NAS: _____ SECTION LOCALE: _____ UNITÉ: _____

Prénom: _____ NOM DE LA COMPAGNIE: _____

Nom de famille: _____ Téléphone (rés.): _____

Sexe: Homme ☐ Femme ☐ Téléphone (travail): _____

Adresse: _____ Téléphone (cell.): _____

Courriel : _____

Ville: _____ Date de naissance: (m/j/a): _____

Province: _____ Personne à aviser en cas d'urgence: _____

Code postal: _____ Téléphone: _____

Fumeur ou fumeuse? OUI ☐ NON ☐ (votre réponse n'a pour but que de faciliter l'attribution de votre chambre)

Taux des heures de travail perdues courant: \$ _____ + Indexation: \$ _____ = Taux horaire total: _____

Changement de taux prévu: (Quand) _____ Combien: \$ _____

Heures/Période de paye: _____ Taux de l'équipe de soir: \$ _____ Taux de l'équipe de nuit: _____

Corps de métier? Oui: _____ Non: _____ % de paie de vacances (le cas échéant): _____ %
Requis seulement si une perte de journée(s) de vacances a lieu pendant votre participation au programme.

Aucun changement au taux horaire ne sera fait sans vérification préalable du talon de paie ou auprès de la section locale. Nous encourageons le dépôt direct pour éviter les délais postaux. Prière de joindre un chèque portant la mention <<ANNULÉ>>.

(NE PAS COMPLÉTER CETTE SECTION SI L'EMPLOYEUR CONTINUE DE VERSER DIRECTEMENT LE SALAIRE PENDANT LE PROGRAMME)

Demande pour camarade de chambre: _____

Signature du candidat: _____ Date: _____

Vérification, section locale : _____ (Signature)
_____ (Nom en lettres moulées)

(Président, secrétaire financier ou président d'usine)

FORMULAIRE DE L'ÉTUDIANT(E)

565, boul. Crémazie Est, Bureau 10 100
MONTRÉAL (QC) H2M 2W1
Téléphone : (514) 389-9223 / 1 (800) 361-0483
Télécopieur : (514) 389-3578

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
1ER AVRIL 2018

PROGRAMME DE CONGÉS-EDUCATION PAYÉS
FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DES SALAIRES ET TEMPS PERDU
PRIÈRE D'ÉCRIRE LISIBLEMENT

NAS: _____ SECTION LOCALE: _____ UNITÉ: _____

Prénom: _____ NOM DE LA COMPAGNIE: _____

Nom de famille: _____ Téléphone (rés.): _____

Sexe: Homme ☐ Femme ☐ Téléphone (travail): _____

Adresse: _____ Téléphone (cell.): _____

_____ Courriel : _____

Ville: _____ Date de naissance: (m/j/a): _____

Province: _____ Personne à aviser en cas d'urgence: _____

Code postal: _____ Téléphone: _____

Fumeur ou fumeuse? OUI ☐ NON ☐ (votre réponse n'a pour but que de faciliter l'attribution de votre chambre)

Taux des heures de travail perdues courant: \$ _____ + Indexation: \$ _____ = Taux horaire total: _____

Changement de taux prévu: (Quand) _____ Combien: \$ _____

Heures/Période de paye: _____ Taux de l'équipe de soir: \$ _____ Taux de l'équipe de nuit: _____

Corps de métier? Oui: _____ Non: _____ % de paie de vacances (le cas échéant): _____ %
Requis seulement si une perte de journée(s) de vacances a lieu pendant votre participation au programme.

Aucun changement au taux horaire ne sera fait sans vérification préalable du talon de paie ou auprès de la section locale. Nous encourageons le dépôt direct pour éviter les délais postaux. Prière de joindre un chèque portant la mention <<ANNULÉ>>.

(NE PAS COMPLÉTER CETTE SECTION SI L'EMPLOYEUR CONTINUE DE VERSER DIRECTEMENT LE SALAIRE PENDANT LE PROGRAMME)

Demande pour camarade de chambre: _____

Signature du candidat: _____ Date: _____

Vérification, section locale : _____ (Signature)
_____ (Nom en lettres moulées)

(Président, secrétaire financier ou président d'usine)

FORMULAIRE DE L'ÉTUDIANT(E)

PROGRAMME DES CONGÉS-ÉDUCATION PAYÉS

DEMANDE DE SUBVENTION

SECTION LOCALE# _____ UNITÉ # _____

NOM DE L'EMPLOYEUR: _____

NOM DE L'ÉTUDIANT(E) : _____

DEMANDÉE PAR: _____

PROGRAMME: _____ CEP RÉGULIERS (4 semaines)
_____ PROGRAMME DE 2 SEMAINES
(spécifiez le nom du cours)
_____ PROGRAMME D'UNE (1) SEMAINE
(spécifiez le nom du cours)

DATE DU PROGRAMME: _____

SUBVENTION TOTALE ☐

OU

SUBVENTION PARTIELLE ☐

Section réservée à l'administration

AUTORISÉE PAR: _____

DATE: _____

- ☐ Acheminée à la comptabilité
☐ Copie au registre des subventions

INSCRIPTIONS

[illegible]

INSCRIPTIONS

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

INSCRIPTIONS

INSCRIPTIONS

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins or other markings on the paper.

[illegible]

INSCRIPTIONS

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins or other markings visible.



SERVICE DE L'ÉDUCATION

565, boul. Crémazie Est, bureau 10100, 10^e étage
Montréal (Québec) H2M 2W1

Téléphone : 514 389-9223 | Sans frais : 1 800 361-0483

Courriel : educationquebec@unifor.org
uniforquebec.org